ROMPRE LE CYCLE
QUATRIÈME RAPPORT D'ÉTAPE

Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario
Rapport annuel 2012

ontario.ca/romprelecycle

Ontario

Table des matières

Message de la ministre

Résumé.....page 1

Introduction.....page 5

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes.....page 7

Petite enfance.....page 8

Années intermédiaires.....page 11

Adolescence.....page 14

Début de l'âge adulte.....page 20

Des possibilités pour tous.....page 23

L'affaire de tout le monde.....page 33

Conclusion.....page 34

Annexe – Mesures, indicateurs et résultats.....page 37

Message de la ministre

Il y a quatre ans, l'Ontario publiait la première Stratégie de réduction de la pauvreté de l'histoire de la province. Cette Stratégie s'appuie sur une conviction : la pauvreté infantile est inacceptable et il nous incombe de jouer un rôle pour réduire le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté.

À l'issue de consultations menées dans toute la province, nous avons élaboré une approche complète et axée sur les causes de la pauvreté, et nous avons introduit un plan pour combattre la pauvreté sur plusieurs fronts, de sorte que chaque enfant – quel que soit son environnement – ait la possibilité d'atteindre son plein potentiel.

En tant que ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, je suis heureuse de diriger le plan que notre gouvernement a conçu pour réduire la pauvreté en Ontario et de présenter aux Ontariennes et aux Ontariens ce rapport annuel portant sur les progrès que nous réalisons ensemble.

Quand nous avons lancé la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous nous sommes fixé un objectif ambitieux : réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 p. 100 en l'espace de cinq ans. Malgré la situation économique difficile à laquelle nous faisons face, notre gouvernement reste profondément déterminé à offrir aux enfants des possibilités pour réussir dans la vie, à éliminer les obstacles se dressant sur la route des Ontariennes et Ontariens à faible revenu et à collaborer avec nos partenaires communautaires pour bâtir un Ontario plus fort et un avenir plus radieux.

L'Ontario poursuit ses progrès pour atteindre le principal objectif de la Stratégie de réduction de pauvreté : ainsi, 40 000 enfants sont sortis de la pauvreté depuis 2008[1].

Notre stratégie veut rompre le cycle de la pauvreté pour éviter qu'il se perpétue sur plusieurs générations. C'est la raison pour laquelle il est tellement important à nos yeux d'intervenir tôt dans la vie des enfants et des jeunes pour leur donner le meilleur départ possible et les appuyer à chaque stade de leur développement, de sorte qu'ils atteignent leur plein potentiel une fois adultes. Mettre l'accent sur les enfants et les jeunes, et sur les moyens de les sortir de la pauvreté, c'est investir dans leur future autonomie et c'est aussi investir pour l'avenir socioéconomique de l'Ontario.

Ce rapport s'articule autour des initiatives essentielles de la Stratégie de réduction de la pauvreté qui sont accessibles à chaque stade du développement d'un enfant. Cela permet de faire ressortir à quel point il est important d'adopter une approche précoce et durable pour améliorer la vie des enfants et des jeunes ontariens dans le besoin et investir dans leur avenir.

Dans le cadre de notre engagement continu à offrir un plus grand nombre de possibilités aux jeunes dans le besoin, nous avons publié le *Plan ontarien d'action pour la jeunesse* en août 2012 pour aider les jeunes à risque à acquérir des compétences qui amélioreront leur vie et les aideront à apporter leur contribution à leur collectivité. Ce plan s'appuie sur les recommandations formulées dans le rapport *Examen des causes de la violence chez les jeunes*.

Nous savons aussi que c'est en comprenant mieux la façon dont les jeunes se développent que nous pouvons leur offrir de meilleurs soutiens et services. *D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes*, qui a été publié en juin 2012, décrit des interventions appropriées à l'âge pour que les jeunes restent sur la bonne voie.

Pour renforcer notre filet de sécurité sociale, nous avons mené à bien le premier examen approfondi des programmes d'aide sociale depuis 20 ans en établissant la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario. En octobre 2012, la Commission a exposé au gouvernement différentes façons d'éliminer les obstacles et d'offrir plus de possibilités d'emploi.

[1] Le seuil de pauvreté (Mesure de faible revenu) établi en Ontario correspond à 50 p. 100 du revenu familial médian rajusté mesuré en 2008 et rajusté pour tenir compte de l'inflation en 2009 et 2010.

La Stratégie de réduction de la pauvreté prend encore plus d'importance dans le contexte de l'une des pires récessions mondiales de notre époque. Les perspectives des Ontariennes et Ontariens défavorisés auraient été bien plus sombres sans les investissements que nous avons réalisés au cours des quatre années écoulées.

Ces dernières années, notre priorité a été de lutter contre le déficit provincial afin d'assurer l'avenir des programmes sociaux ontariens dont dépendent notamment les familles à faible revenu. Parallèlement, nous restons déterminés à réaliser des investissements pour limiter les conséquences de la crise économique sur les familles les plus fortement touchées.

Je tire une grande fierté des réalisations que nous avons accomplies dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Nous avons notamment :

- augmenté le salaire minimum sept fois en sept ans;
- créé la Prestation ontarienne pour enfants à l'intention des familles à faible revenu et à revenu modeste;
- renforcé les normes en matière d'emploi;
- réduit les impôts de façon que 90 000 familles à faible revenu soient exonérées de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- investi dans l'enseignement et la formation postsecondaires;
- aidé les enfants et jeunes à faible revenu à avoir accès gratuitement à des soins dentaires préventifs.

Nous aidons tous les enfants à prendre le meilleur départ possible, nous aidons les familles à faible revenu (ainsi que d'autres Ontariennes et Ontariens) à décrocher un emploi ou à perfectionner leurs compétences, et nous aidons nos aînés à demeurer dans leur propre domicile grâce à des subventions pour l'impôt foncier.

Nous sommes conscients que la pauvreté est une question complexe et multidimensionnelle, et qu'on ne peut pas s'y attaquer sans prendre des mesures collectives. À l'avenir, notre gouvernement va intensifier ses efforts pour établir de nouveaux partenariats avec le secteur sans but lucratif et le secteur privé, ainsi qu'à tous les échelons gouvernementaux – y compris au palier fédéral – pour contribuer à l'édification de collectivités disposant d'outils plus efficaces et de filets de sécurité plus solides pour aider les familles à s'affranchir de la pauvreté. La pauvreté n'est pas un problème local; ce n'est pas non plus un problème provincial : c'est un problème qui touche l'ensemble de notre pays.

Je tiens à remercier et à saluer les personnes et les organismes qui travaillent sans relâche au sein de nos collectivités dans l'intérêt des personnes vivant dans la pauvreté. Votre action et votre leadership aident la Stratégie de réduction de la pauvreté à réaliser sa vision d'une province dans laquelle chaque personne pourra réaliser son plein potentiel en plus de participer et de contribuer à la prospérité et à la santé de l'Ontario. Il faut que nous poursuivions notre collaboration pour trouver des solutions durables et rompre le cycle de la pauvreté.

J'ai le plaisir de présenter ce rapport sur la Stratégie de réduction de la pauvreté, et je me réjouis à l'idée des autres réussites qui nous attendent dans les années qui viennent.

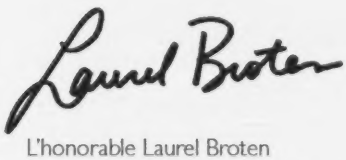

L'honorable Laurel Broten
Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

RÉSUMÉ

Aujourd'hui dans sa quatrième année, la Stratégie de réduction de la pauvreté continue de faire une différence tangible dans la vie des enfants, des jeunes et des familles à faible revenu de l'Ontario. Grâce à l'approche pluridimensionnelle de la Stratégie, nous brisons le cycle de la pauvreté en proposant tout un éventail de soutiens et d'outils pour que les enfants et jeunes défavorisés puissent réaliser leur plein potentiel.

Nous nous sommes engagés à intervenir tôt dans la vie des jeunes personnes dans le besoin afin de leur offrir le meilleur départ possible et nous nous sommes engagés à continuer de les soutenir à chaque stade de leur développement. Ce faisant, nous investissons dans leur avenir pour leur permettre de devenir des adultes autonomes qui contribuent à édifier des collectivités plus fortes ainsi qu'un Ontario plus solide.

Petite enfance

Les années de la petite enfance (c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quatre ans) sont de la plus haute importance pour rompre le cycle de la pauvreté. En fournissant des soutiens qui permettent de réussir tôt, on ouvre la voie vers d'autres succès. Voici quelques initiatives clés mises en œuvre pour la petite enfance dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté :

- En avril 2012, l'Ontario a annoncé un financement supplémentaire pour appuyer la **modernisation de ce secteur** – portant ainsi à plus d'un milliard de dollars les investissements réalisés par le gouvernement pour la garde d'enfants. Il s'agit d'une augmentation de 90 p. 100 depuis 2003-2004.
- Grâce à ce type d'investissements, près de 43 000 enfants supplémentaires **bénéficient de places de garderie subventionnées** chaque année depuis 2003. Des services de garde d'enfants de haute qualité préparent les enfants à la transition vers l'école, tout en donnant à leurs parents la possibilité de rechercher un emploi.
- Augmentation du nombre de **centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles** dans les quartiers à besoins élevés pour offrir aux jeunes enfants des programmes qui les aident à faire plus facilement la transition vers la maternelle.
- Poursuite du déploiement du **Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein**, qui concerne quelque 122 000 élèves dans environ 1 700 écoles au cours de l'année scolaire 2012-2013. Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein donne aux enfants un meilleur départ à l'école, ce qui est particulièrement important pour l'avenir des enfants issus de familles à faible revenu.

Années intermédiaires

Pendant les années intermédiaires de l'enfance (c'est-à-dire entre cinq et 12 ans), les enfants issus de familles défavorisées font face à des obstacles supplémentaires en matière de réussite scolaire. Voici quelques initiatives majeures lancées pour les enfants à ce stade de développement.

- Élargissement du **Programme de bonne nutrition des élèves** pour veiller à ce que les enfants soient correctement alimentés et qu'ils puissent se concentrer à l'école. En 2011-2012, plus de 630 000 enfants et jeunes ont participé à des programmes de bonne nutrition des élèves, contre 186 000 en 2004-2005.
- L'investissement dans le **Programme de soins dentaires pour enfants et Beaux sourires Ontario** a permis à plus de 97 000 enfants et jeunes de bénéficier gratuitement de soins dentaires entre octobre 2010 et octobre 2012. Soigner les problèmes dentaires permet d'éliminer les obstacles au bien-être, aujourd'hui comme demain.

- Investissement de 12,5 millions de dollars pour le **Programme d'activités après l'école** de 2012-2013 afin de fournir aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire l'accès à des activités gratuites, sécuritaires et promouvant la santé entre 15 h et 18 h. Permettre aux enfants de s'adonner à des activités supervisées de haute qualité améliore les possibilités de mener une vie active et en santé et évite les comportements à risque élevé.

Adolescence

L'adolescence est un stade essentiel pour acquérir et renforcer les compétences qui contribuent à la réussite future. L'Ontario fournit aux adolescents issus de familles à faible revenu bon nombre de soutiens et de possibilités qui les aident à construire leur confiance en eux et à réussir. Voici quelques exemples.

- ***D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes*** a été publiée en juin 2012. Cette ressource donne des renseignements sur le développement des jeunes dans quatre domaines essentiels (cognitif, émotionnel, social et physique) et sur les mesures que peuvent prendre les personnes qui travaillent avec les jeunes pour favoriser leur développement positif.

- Le **Plan ontarien d'action pour la jeunesse**, publié en août 2012, s'appuie sur les investissements déjà réalisés pour la jeunesse par le biais de la Stratégie Perspectives Jeunesse et offre aux jeunes à risque un accès à un plus vaste éventail de possibilités pour qu'ils puissent améliorer leur vie et apporter leur contribution à leur collectivité, et ce, grâce à des initiatives d'approche, des occasions d'emploi, un mentorat et l'accès aux loisirs. Le plan réalise de nouveaux investissements dans 20 initiatives et s'engage notamment à élaborer une Stratégie ontarienne pour la jeunesse sur le long terme.

- Notre investissement dans le programme **Passeport pour ma réussite** qui aide les élèves des quartiers à besoins élevés à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre leurs études au collège ou à l'université ou à apprendre un métier. Cette initiative concerne actuellement plus de 3 500 élèves – dont bon nombre sont les premiers de leur famille à recevoir une éducation postsecondaire.

- L'**Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires**, qui appuie actuellement 34 écoles secondaires urbaines dans 12 districts d'écoles et propose des programmes pour aider les élèves qui font face à de nombreux obstacles, comme la pauvreté, les difficultés sur le plan de la scolarité et les activités liées aux bandes criminalisées.

- La **Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne**, qui soutient les jeunes pris en charge par une société d'aide à l'enfance à terminer leurs études secondaires, à poursuivre des études postsecondaires et à décrocher un emploi.

Début de l'âge adulte

Les jeunes adultes issus de familles à faible revenu voient parfois l'avenir d'un œil pessimiste à l'âge où devraient leur sourire de nombreuses opportunités et la possibilité d'être autonome. La Stratégie de réduction de la pauvreté aide les personnes issues d'environnements défavorisés à acquérir les compétences et la confiance qui leur permettront de se frayer un chemin vers un avenir plus radieux. Ces initiatives sont les suivantes.

- La **bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario** – introduite en janvier 2012, elle aide les étudiantes et étudiants de familles à revenu faible ou moyen à accéder à une éducation postsecondaire. Pour l'année universitaire 2011-2012, plus de 200 000 jeunes poursuivant des études collégiales ou universitaires ont bénéficié du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario.

- L'initiative **La vie après l'école secondaire** – il s'agit d'un programme pilote lancé à l'automne 2011 dans 87 écoles de l'Ontario présentant de faibles taux d'élèves poursuivant des études postsecondaires. Ce programme fournit aux élèves des outils leur permettant de mieux comprendre les atouts liés à l'éducation postsecondaire et d'accéder aux renseignements et soutiens dont ils auront besoin pour poursuivre leurs études au-delà du secondaire.

- Le **Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario** – aide plus de 280 000 étudiantes et étudiants à temps partiel ou à temps complet à accéder au palier postsecondaire. Cette aide financière ciblée et non remboursable est versée aux étudiantes et étudiants qui sont issus d'un environnement à revenu modeste pour stimuler le taux de participation.

Des possibilités pour tous

La Stratégie de réduction de la pauvreté est également axée sur la création de possibilités de succès pour l'ensemble des Ontariennes et Ontariens. La Stratégie s'emploie à améliorer le quotidien en s'attaquant à l'éventail complexe des besoins des Ontariennes et Ontariens à faible revenu : obtenir un logement, décrocher un emploi, perfectionner ses compétences, renforcer son filet de sécurité et avoir accès aux outils et aux ressources permettant de s'affranchir de la pauvreté.

La Stratégie continue de proposer des initiatives visant les objectifs suivants :

- Accès facilité au logement abordable.
- Mesures de protection pour les travailleurs vulnérables, y compris les travailleurs temporaires et les travailleurs étrangers.
- Mesures d'allègement fiscal pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu et à revenu modéré, y compris la Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier, pour aider nos aînés à payer leur impôt foncier.
- Soutiens à la formation et à l'emploi, notamment pour les travailleurs mis à pied qui tentent de réintégrer la population active, les professionnels formés à l'étranger qui cherchent à s'établir et les femmes à risque de violence familiale qui cherchent à devenir autonomes.
- Accessibilité améliorée pour les personnes handicapées afin d'accroître leurs possibilités d'acquérir une formation et de décrocher un emploi.
- Soutien en faveur du secteur sans but lucratif, qui contribue à l'amélioration du quotidien des Ontariennes et Ontariens à faible revenu.
- Appui des partenariats conclus entre le secteur privé et le secteur communautaire en vue de lutter contre les problèmes clés liés à la pauvreté.

Perspectives

Par le biais de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous poursuivons sur notre lancée en :

- discutant avec nos partenaires – au sein du gouvernement comme à l'extérieur de celui-ci – sur ce qu'implique la transformation du système d'**aide sociale** sur la base des recommandations formulées par la **Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario**;
- élaborant une **Stratégie ontarienne pour la jeunesse**, un engagement pris dans le cadre du Plan d'action pour la jeunesse. La Stratégie ontarienne pour la jeunesse énoncera les priorités relatives aux jeunes pour un certain nombre de thématiques, et décrira les résultats et les indicateurs de progrès attendus pour les jeunes de l'Ontario;
- élaborant une nouvelle **Stratégie de réduction de la pauvreté** comportant des objectifs spécifiques pour faire décroître la pauvreté au cours des cinq prochaines années. Cette nouvelle stratégie s'appuiera en partie sur les recommandations formulées dans le rapport final de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario, qui s'intitule *Améliorer les perspectives : Réforme de l'aide sociale en Ontario*. Le gouvernement sollicitera également l'avis des personnes qui sont les plus menacées par la pauvreté pour veiller à ce que leur opinion soit reflétée dans la nouvelle stratégie.

Des acquis concrets ont été obtenus

- Quelque 40 000 enfants ont brisé le cycle de la pauvreté depuis 2008.
- En 2012, une mère seul soutien de famille qui élève un jeune enfant, qui travaille à temps plein au salaire minimum et qui perçoit toutes les prestations disponibles, vivait au-dessus du seuil de la pauvreté. La même mère aurait vécu sous le seuil de la pauvreté en 2003.
- Sans la Stratégie de réduction de la pauvreté, on estime que 77 000 enfants supplémentaires auraient vécu dans la pauvreté en 2010, et que le taux de faible revenu aurait été plus élevé de près de trois points de pourcentage.

Bien que de nombreux progrès aient été réalisés, il nous reste beaucoup à faire. Mais nous ne pouvons pas le faire seuls.

Trouver des solutions durables pour lutter contre la pauvreté nécessite un effort commun de la part de la collectivité, des secteurs sans but lucratif et privé, ainsi qu'à chaque palier gouvernemental. À l'avenir, la lutte contre la pauvreté doit être entreprise à l'échelle nationale. La pauvreté ne s'arrête pas aux frontières provinciales.

Un partenariat renforcé avec le gouvernement fédéral et l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sont deux conditions nécessaires pour tirer le meilleur parti des nos efforts collectifs et rompre véritablement le cycle de la pauvreté.

INTRODUCTION

ROMPRE LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ

Notre vision

La Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté s'inspire de la vision d'une province dans laquelle chaque personne pourra réaliser son plein potentiel en plus de contribuer et de participer à la prospérité et à la santé de l'Ontario.

Objectif de l'Ontario
Réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 p. 100 en l'espace de cinq ans.

En quatre ans, nous avons accompli des progrès considérables. Nous avons ciblé les causes profondes de la pauvreté et nous nous sommes efforcés de rompre le cycle de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Depuis que notre gouvernement a lancé cette stratégie quinquennale de réduction de la pauvreté en 2008, notre priorité a été d'intervenir aussi tôt que possible dans la vie des enfants et des jeunes afin de contribuer à atténuer certains des facteurs qui défavorisent les enfants issus d'une famille à faible revenu. Plus ces questions sont abordées tôt, et plus les enfants sont susceptibles d'avoir accès aux outils dont ils ont besoin pour grandir, se développer et surmonter les défis liés à la pauvreté.

Le mot d'ordre de la Stratégie de réduction de la pauvreté est d'investir dans le futur potentiel des enfants et des jeunes de l'Ontario. À cette fin, nous avons élaboré des initiatives qui épaulent les enfants, les adolescents et les jeunes adultes à chaque stade de leur développement pour les aider à réaliser leur plein potentiel.

Les initiatives et programmes mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté sont de grande ampleur, car la pauvreté est un problème complexe qui a des répercussions sur tous les aspects de la vie d'une personne.

La Stratégie de réduction de la pauvreté soutient les familles en les dotant des compétences et des ressources qui leur permettent de mieux prendre en charge leurs enfants, ainsi qu'en leur offrant des possibilités de les faire sortir de la pauvreté.

Nous contribuons aussi à l'édification de collectivités plus fortes, qui sont mieux à même de soutenir les familles dans le besoin en leur donnant accès à des compétences et à des ressources qui leur permettent d'améliorer leur quotidien.

Au cours des quatre dernières années, la Stratégie de réduction de la pauvreté a fait une vraie différence dans la vie des enfants, des jeunes et des familles qui vivent dans la pauvreté.

- Quelque 40 000 enfants sont sortis de la pauvreté depuis 2008.
- Nous versons la Prestation ontarienne pour enfants à plus d'un million d'enfants dans 530 000 familles.
- En 2012, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein était proposé dans 900 écoles supplémentaires (soit dans 1 700 écoles au total), offrant ainsi une journée d'apprentissage complète à environ 122 000 enfants.
- Nous fournissons des soins dentaires gratuits aux enfants et jeunes admissibles issus de familles à faible revenu qui ont de graves problèmes de santé bucco-dentaire, et qui n'auraient peut-être pas été soignés autrement.
- Nous investissons 12,5 millions de dollars dans le Programme ontarien d'activités après l'école pour l'année scolaire 2012-2013. Son objectif est de permettre aux élèves de la 1re à la 12e année de participer à des activités gratuites, sécuritaires et saines après l'école, c'est-à-dire pendant la plage horaire cruciale qui va de 15 h à 18 h.
- Nous aidons beaucoup plus d'élèves ontariens à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à accéder au palier postsecondaire – dans de nombreux cas, ces jeunes sont les premiers de leur famille à poursuivre des études postsecondaires.

Mesurer les progrès

Nous nous sommes engagés à mesurer l'impact de la Stratégie de réduction de la pauvreté et à établir des rapports exposant les résultats obtenus. Pour ce faire, nous avons élaboré un ensemble d'indicateurs qui, ensemble, permettent de fournir une représentation plus complète de l'impact de la Stratégie de réduction de la pauvreté au fil des ans. Ces indicateurs étudient la pauvreté sous différents angles, tels que le niveau de revenu, l'éducation, la santé, le logement et le niveau de vie.

Indicateurs liés aux perspectives

Voici les huit indicateurs :

1. Maturité scolaire
2. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
3. Progrès scolaire
4. Poids à la naissance
5. Mesure de faible revenu
6. Niveau de pauvreté
7. Niveau de vie
8. Mesure relative au logement en Ontario.

Le graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes représente de façon visuelle les améliorations apportées au fil du temps pour chacun des huit indicateurs. Le cercle intérieur représente les données de référence, qui datent de 2008 pour tous les indicateurs. Les rayons partant du centre du cercle montrent les progrès réalisés. Plus un rayon dépasse la circonférence du cercle intérieur, plus l'amélioration est importante. On constate une amélioration pour tous les indicateurs clés.

Pour plus de détails sur le Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes, voir la page 7.

La Stratégie de réduction de la pauvreté fait une différence dans la vie quotidienne des Ontariennes et des Ontariens et aide à rompre le cycle de la pauvreté.

Un changement qui compte

En Ontario, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires est passé de 68 p. 100 en 2003-2004 à 82 p. 100 en 2010-2011.

Le saviez-vous ?

En Ontario, le taux de participation aux études postsecondaires s'établit aujourd'hui à 64 p. 100 – soit l'un des plus élevés au monde.

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes

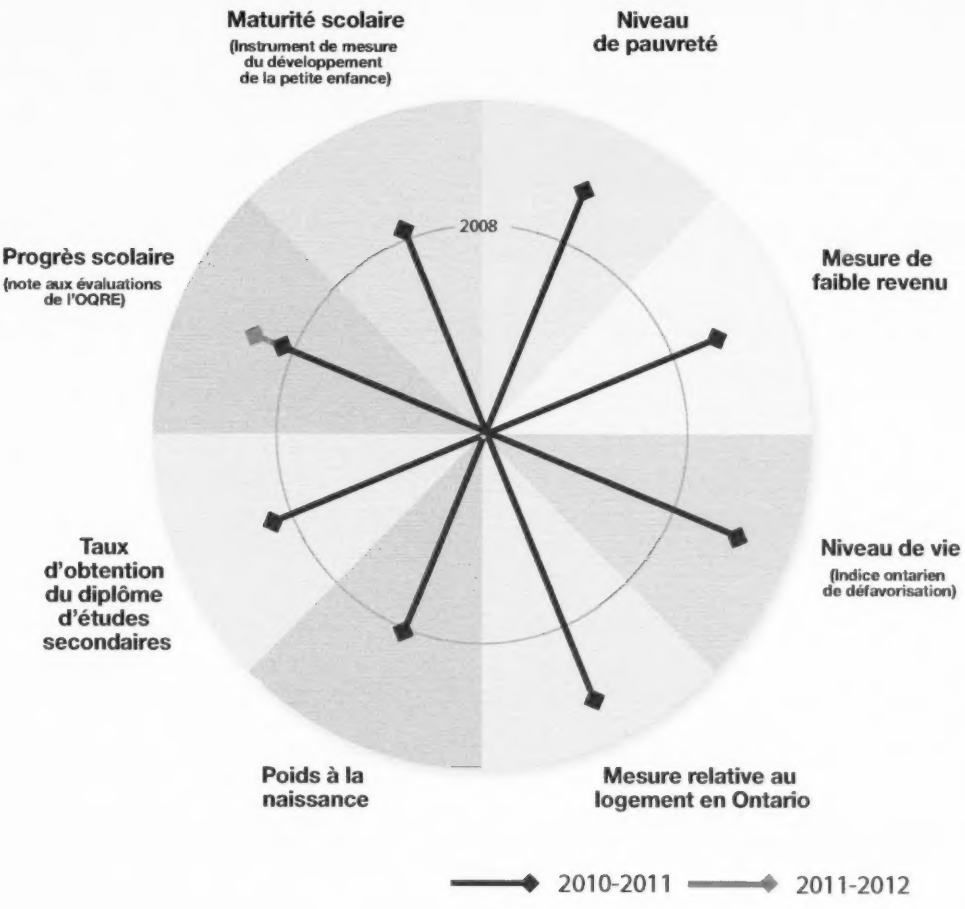

Le saviez-vous ?

La Loi sur la réduction de la pauvreté a été adoptée à l'unanimité le 6 mai 2009 par tous les partis représentés à l'Assemblée législative. Elle oblige les gouvernements provinciaux successifs à lutter contre la pauvreté et à mesurer les progrès réalisés au fil du temps.

Rompre le cycle : Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario			Lancement de la Stratégie	Première année	Deuxième année	Troisième année	TENDANCE GÉNÉRALE
Indicateur	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	
Poids à la naissance*	80,0 %			80,7 %			Progrès
Maturité scolaire* (Instrument de mesure du développement de la petite enfance)	71,5 %			72,4 %			Progrès
Progrès scolaire** (résultats combinés des élèves de 3e et de 6e année)			67,0 %	68,0 %	69,0 %	70,0 %	Progrès
Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires			79,0 %	81,0 %	82,0 %		Progrès
Mesure de faible revenu			15,2 %	14,6 %	13,8 %		Progrès
Niveau de pauvreté			8,5 %	7,3 %	7,1 %		Progrès
Niveau de vie (Indice ontarien de défavorisation)			12,5 %	8,7 %	9,9 %		Progrès
Mesure relative au logement en Ontario			5,4 %	5,0 %	4,2 %		Progrès

Notes :

* Sur un cycle de trois ans.

** Les résultats de l'OQRE en matière de progrès scolaire pour 2011-2012 ont été publiés pendant l'été 2012. Les autres données pour 2011-2012 seront disponibles en 2013.

Petite enfance (de la naissance à quatre ans)

Pour rompre le cycle de la pauvreté, il est essentiel d'aider les enfants à réaliser leur plein potentiel à chaque stade de leur développement.

Les enfants des familles à faible revenu viennent au monde en ayant à relever plus de défis et à surmonter plus d'obstacles, aussi il est essentiel de prendre des mesures très tôt pour améliorer leurs chances de réussite. En aidant les enfants défavorisés dès leurs premiers pas dans la vie, nous leur donnons plus de chances de s'épanouir.

Voici les programmes qui font une différence au cours de la petite enfance :

Le saviez-vous ?

En Ontario, plus d'un million d'enfants dans 530 000 familles reçoivent la Prestation ontarienne pour enfants.

Étant donné que la Prestation ontarienne pour enfants est proposée aux parents à faible revenu, que ceux-ci aient un emploi ou non, cette prestation aide certains parents à quitter plus facilement le système d'aide sociale.

Le saviez-vous ?

Nous travaillons actuellement à la modernisation du secteur des services de garde d'enfants pour en améliorer la qualité, l'accessibilité et la coordination, ainsi que pour rendre les services plus transparents pour les enfants et les familles.

En juin 2012, le gouvernement a publié un document de discussion intitulé Modernisation des services de garde en Ontario : échanger nos réflexions, renforcer nos partenariats, travailler ensemble, pour présenter une vision à long terme des services de garde d'enfants et demander une rétroaction quant aux mesures à prendre à moyen terme. Les conseils fournis par de nombreux intervenants et partenaires contribueront à transformer le système dans les mois et les années à venir.

Prestation ontarienne pour enfants

Dès la naissance d'un enfant, la Prestation ontarienne pour enfants aide les familles à faible revenu à payer des dépenses qui seraient peut-être inabordables autrement. La Prestation ontarienne pour enfants procure aux parents dans le besoin une aide financière pour tous leurs enfants jusqu'à ce qu'ils aient 18 ans.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à augmenter le versement annuel maximum pour la Prestation ontarienne pour enfants : celui-ci atteindra 1 210 dollars par enfant en 2013 et 1 310 dollars par enfant en 2014, soit 210 dollars supplémentaires.

En 2013, puis à nouveau en 2014, les familles qui reçoivent actuellement la Prestation ontarienne pour enfants verront leurs versements augmenter; par ailleurs, de nouvelles familles deviendront admissibles. Une fois cumulées, ces augmentations bénéficieront à 90 000 enfants de plus dans 46 000 familles.

Services de garde d'enfants

En avril 2012, l'Ontario a annoncé un financement supplémentaire pour appuyer la modernisation de ce secteur – portant ainsi à plus d'un milliard de dollars les investissements réalisés par le gouvernement pour la garde d'enfants. Il s'agit d'une augmentation de 90 p. 100 depuis 2003-2004.

Pourquoi c'est important

L'accès à des services de garde de haute qualité et abordables est très important pour le bien-être des familles à faible revenu. Cela permet aux parents de travailler tout en sachant que leurs enfants sont gardés dans un environnement sécuritaire et stimulant.

Environ 43 000 enfants supplémentaires bénéficient de places de garde subventionnées chaque année depuis 2003. Les critères d'admissibilité à ces places subventionnées ont été élargis, ce qui signifie que les familles gagnant moins de 20 000 dollars par an peuvent obtenir des places de garde entièrement subventionnées.

Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles

Ces centres sont situés dans des écoles au sein de collectivités à besoins élevés. Leurs services sont gratuits pour les familles et aucune inscription n'est nécessaire. Du plus jeune âge jusqu'à l'âge de six ans, les enfants, avec leurs parents/fournisseurs de soins, participent

à des activités d'apprentissage axées sur le jeu qui mettent l'accent sur les compétences en littératie et en mathématiques et sur les aptitudes sociales. Le programme proposé aide les enfants à faire plus facilement la transition vers la maternelle.

Il existe actuellement 155 centres en Ontario, et 17 autres centres ouvriront leurs portes pendant l'année scolaire 2012-2013.

Pourquoi c'est important

La réussite précoce en littératie et numératie est un facteur déterminant pour l'obtention régulière de bons résultats pendant toute la scolarité. Les élèves qui réussissent ont de meilleures chances de décrocher un bon emploi et de bien gagner leur vie.

De septembre 2011 à juin 2012, on a dénombré environ 542 000 visites d'enfants dans les centres, soit une augmentation de 14 p. 100 par rapport à la même période l'année précédente.

Nous nous engageons à porter le nombre de ces centres à 300 au fil du temps.

Pour trouver un centre de formation au rôle parental et de littératie pour les familles près de chez vous, rendez-vous sur http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/pflc.html.

Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein

Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein favorise l'apprentissage de la petite enfance et le développement de l'enfant. Il donne aux enfants la possibilité de mieux démarrer à l'école et dans la vie, ce qui est particulièrement important pour les enfants issus d'un environnement défavorisé.

Pourquoi c'est important

Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein est l'un des meilleurs investissements que l'on puisse réaliser dans l'intérêt des jeunes enfants. Il figure en bonne place parmi les initiatives pour la petite enfance qui sont susceptibles d'avoir des résultats significatifs pour la future prospérité des personnes et de la province.

Environ 122 000 élèves dans environ 1 700 écoles bénéficient du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein pendant l'année scolaire 2012-2013. Le programme concerne donc 900 écoles de plus qu'en septembre 2011.

Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein sera proposé d'ici septembre 2014 à tous les enfants ontariens de quatre et cinq ans dans les écoles financées par les deniers publics, et concernera environ 250 000 enfants.

Pour de nombreuses familles, les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles constituent souvent le point d'entrée dans le système scolaire.

Ce sont des lieux chaleureux et accueillants, qui reproduisent l'atmosphère familiale. C'est là que la collectivité se réunit. C'est là aussi que les familles les plus isolées parviennent à tisser des liens, à nouer des amitiés, à faire la connaissance d'autres familles au sein de la communauté scolaire.

Ruth Sischy, chef et conseillère en politiques, centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, Toronto District School Board

Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein aide Grace à prendre un meilleur départ. Le fait qu'elle suive le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, où elle a la possibilité d'apprendre dans un environnement structuré, lui est très bénéfique.

Par ailleurs, comme je suis une mère qui travaille à temps plein, les horaires du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein me conviennent bien. Et ne parlons pas des économies réalisées par rapport au service de garde!

De toute évidence, les aptitudes de Grace en mathématiques et en lecture se sont nettement améliorées. Elle est aussi plus sensible aux enjeux socio-environnementaux. Par exemple, à la maison, elle trie les ordures en vue du recyclage, elle adore protéger les animaux et elle lit des livres de toute sorte.

Janet Yao, mère, Toronto (Ontario)

Un changement qui compte

Grâce au Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, les parents peuvent économiser jusqu'à 6 500 dollars par an et par enfant pour ce qui a trait aux dépenses liées à la garde des enfants.

Le saviez-vous ?

Un enfant sur six a un problème de vue suffisamment gênant pour que cela nuise à son apprentissage.

Un problème de vue non traité peut affecter la motricité fine de l'enfant (avec des conséquences négatives sur ses facultés à écrire et à dessiner), rendre la lecture plus difficile, réduire la durée d'attention et provoquer une diminution de l'estime de soi.

Cela peut déboucher sur une frustration en matière d'apprentissage, un ralentissement du rythme d'apprentissage et le fait d'être considéré à tort comme un élève ayant des difficultés d'apprentissage.

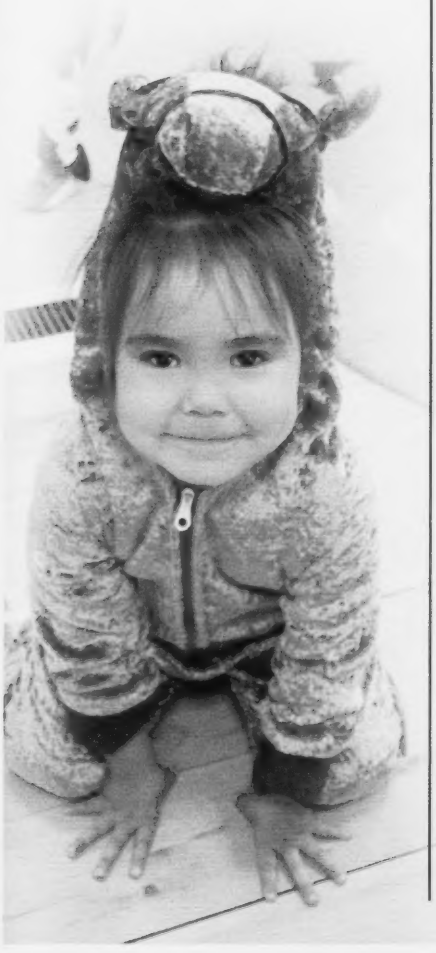

Programme Eye See... Eye Learn

Le Programme Eye See… Eye Learn propose gratuitement des examens de la vue aux élèves de maternelle des écoles participantes. Si des lunettes s'avèrent nécessaires, elles sont également fournies à titre gracieux. Le programme a été lancé en 2009-2010 sous forme de projet pilote et ne cesse de s'élargir.

Entre le 1er juillet 2011 et le 30 juin 2012, plus de 2 400 examens de la vue ont été réalisés auprès d'élèves de maternelle.

En 2015, date à laquelle le programme sera pleinement mis en œuvre par l'ensemble des conseils scolaires de district de l'Ontario, plus de 117 000 élèves de maternelle passeront gratuitement des examens de la vue.

Pourquoi c'est important

L'Association des optométristes de l'Ontario indique que 93 p. 100 des enfants âgés de moins de cinq ans ne sont jamais examinés par un optométriste.

Encourager les examens de la vue chez les élèves de maternelle permet de détecter plus tôt les problèmes de vue, et donc de réduire les conséquences négatives qu'un problème de vue non corrigé peut avoir sur l'apprentissage chez les jeunes enfants.

Centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille

Cette initiative constitue toute une série de projets et d'activités qui s'emploient à améliorer les services dédiés aux enfants et aux familles, et qui ont vocation à offrir les meilleurs résultats qui soient aux jeunes enfants.

En 2011-2012, les efforts effectués à l'appui de cette initiative se sont concentrés sur le Projet de recherche sur les initiatives communautaires. Ce projet constitue une approche collaborative en vue de travailler avec les collectivités et d'apprendre d'elles afin de mettre au point des stratégies innovantes favorisant des résultats probants en matière de développement sain chez l'enfant.

En 2011-2012, un autre projet phare a été l'élaboration d'un site Web de collaboration pour les partenaires du secteur des services à l'enfance et à la famille. Ce site les aide notamment à :

- instaurer un langage commun pour faciliter une planification et une collaboration efficaces à l'échelle du secteur;
- partager efficacement l'information en rapport avec les initiatives du Projet de recherche sur les initiatives communautaires;
- constituer une tribune permettant aux collectivités d'échanger des idées et des stratégies prometteuses;
- fournir un portail d'accès libre pour que les collectivités puissent donner leur rétroaction au ministère.

Pourquoi c'est important

Quand les fournisseurs de services d'une collectivité sont mieux interconnectés, ils sont en mesure de fournir des soutiens plus efficaces aux familles et d'aider les enfants à réaliser leur plein potentiel.

Années intermédiaires (cinq à 12 ans)

Les années intermédiaires constituent une période de transition rapide pour les enfants. Ils apprennent à se connaître et à connaître le monde qui les entoure. À l'école, c'est le moment où ils acquièrent des connaissances et des aptitudes à la vie quotidienne qui leur seront utiles par la suite.

Un enfant issu d'un environnement à faible revenu risque de devoir relever des défis supplémentaires pendant ces années charnières. Fréquenter l'école et se concentrer pendant les cours peut s'avérer très difficile pour un enfant qui n'a pas assez à manger. Les enfants des familles défavorisées n'ont pas toujours accès à un service de garderie surveillé après l'école, et n'ont pas forcément accès à des activités et services de base.

La Stratégie de réduction de la pauvreté offre un certain nombre d'initiatives destinées à proposer un soutien spécifique aux enfants pendant ces années essentielles et donc à leur donner les meilleures chances de réaliser leur plein potentiel.

Programme de bonne nutrition des élèves

Grâce à cette initiative, des petits déjeuners, des collations et des déjeuners santé sont servis dans les écoles et les centres communautaires aux enfants dans des collectivités de tout l'Ontario. Elle veille à ce que les enfants aient accès à des aliments nutritifs pour qu'ils soient mieux en mesure d'apprendre à l'école.

En 2011-2012, plus de 630 000 enfants et jeunes participaient à des programmes de bonne nutrition des élèves, soit une augmentation par rapport à 2004-2005, où ils étaient environ 186 000.

Pendant l'année scolaire 2011-2012, on a dénombré 4 172 programmes de bonne nutrition des élèves en Ontario.

Le gouvernement a augmenté ses investissements en faveur des programmes de bonne nutrition en les portant à 17,9 millions de dollars en 2008, l'objectif étant de favoriser leur élargissement dans les collectivités à besoins élevés.

Programme de soins dentaires pour enfants/ Beaux sourires Ontario

Pourquoi c'est important

L'accès aux traitements nécessaires permet de soigner des problèmes dentaires comme des dents manquantes ou gravement cariées, qui peuvent nuire à l'état de santé général d'un enfant et compromettre la réussite des jeunes adultes en ce qui concerne la recherche d'emploi.

Grâce à ces initiatives, les enfants issus de familles à faible revenu ont accès aux services de soins dentaires dont ils ont besoin. Ces services vont de la simple prévention et des traitements dentaires de base à des soins bucco-dentaires urgents pour les enfants et les jeunes.

Entre octobre 2010 et octobre 2012, environ 32 955 enfants et jeunes avaient reçu des soins dentaires gratuits dans le cadre de Beaux sourires Ontario.

Entre octobre 2010 et octobre 2012, 64 124 enfants et jeunes ayant de graves problèmes bucco-dentaires ont eu accès aux services nécessaires par le biais du **Programme de soins dentaires pour enfants**.

Le saviez-vous ?

Dans certaines collectivités à faible revenu, pas moins de 68 p. 100 des élèves venaient à l'école l'estomac vide avant d'avoir accès à un programme de nutrition.

En tant que dentiste exerçant dans une clinique municipale consacrée aux patients ayant des ressources économiques minimales, j'ai pu constater à d'innombrables reprises à quel point le Programme de soins dentaires pour enfants avait un impact positif sur les enfants.

Dr Thompson, dentiste
en hygiène publique, Ottawa

Le saviez-vous ?

Les activités qui mettent l'accent sur l'exercice et la santé après l'école contribuent à :

- *faire diminuer l'obésité infantile;*
- *sensibiliser à l'alimentation santé;*
- *intensifier l'activité physique;*
- *améliorer la réussite scolaire;*
- *réduire la violence chez les jeunes;*
- *atténuer la pauvreté infantile.*

Programme d'activités après l'école

Nous investissons 12,5 millions de dollars en 2012-2013 dans le Programme d'activités après l'école afin de permettre aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire (de six à 18 ans) de participer à des activités gratuites, sécuritaires et saines entre 15 h et 18 h. Ce programme leur donne la possibilité d'être plus actifs physiquement et d'acquérir des connaissances sur le mode de vie sain. Les participants à ce programme obtiennent également de l'aide pour les devoirs et peuvent s'adonner à des activités culturelles (p. ex., pratique du tambour ou de la danse) ou apprendre à cuisiner.

En Ontario, plus de 122 organismes proposent le Programme d'activités après l'école dans 381 sites pendant l'année scolaire 2012-2013. Ce programme sert environ 18 000 enfants et jeunes chaque année.

Ce programme comprend 30 p. 100 d'activité physique, 20 p. 100 d'éducation en matière de nutrition/de collation saine et 20 p. 100 d'activités en rapport avec la santé et le bien-être. Le reste du temps est employé à la discrétion de l'organisme.

Pourquoi c'est important

Pour les enfants, il est bon de participer à diverses activités constructives pendant la période critique qui suit la journée scolaire. À l'heure actuelle, les enfants et les jeunes n'atteignent pas les seuils fixés par les lignes directrices en matière d'activité physique pour une santé optimale. Ce programme permet aux participants de se dépenser physiquement entre 162 et 216 minutes par semaine. Les enfants et les jeunes qui participent au programme ont droit à une collation santé après l'école et acquièrent des compétences culinaires. Une fois rentrés chez eux, ils sont ainsi en mesure d'aider à la préparation des repas. Le fait d'être encadrés par des mentors et d'améliorer leurs compétences en matière de leadership permet à ces participants de mieux gérer différentes situations et contribue au bien-être de leurs collectivités.

Programmes d'été pour l'apprentissage en littératie

Depuis 2010, le Programme d'été pour l'apprentissage en littératie est mené à titre de projet pilote par les conseils scolaires de district de l'Ontario afin de déterminer les effets d'un programme d'été pour l'apprentissage en littératie sur les élèves du palier primaire. Le projet a identifié, invité et recruté les élèves ayant moins de possibilités de participer à des expériences d'apprentissage variées pendant l'été afin qu'ils travaillent sur leurs aptitudes en littératie dans un environnement enrichi.

Des données suggèrent qu'après les vacances estivales, il est fréquent de constater une perte des acquis chez les élèves qui doivent relever différents défis en matière d'apprentissage. Ces programmes d'apprentissage pendant l'été réduisent cette perte d'acquis chez de nombreux élèves.

En 2012, 90 classes réparties dans 37 conseils scolaires de district ont pris part à ces programmes d'été pour l'apprentissage.

En 2012, quelques programmes pilotes ont par ailleurs mis l'accent sur la littératie ainsi que sur la numératie pour les élèves des communautés métisses, inuites et des Premières Nations.

Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et Programme de nutrition des enfants autochtones

Ce programme est dispensé au sein de 180 collectivités autochtones, dans les réserves comme hors des réserves, pour prévenir l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et prêter main-forte aux enfants et aux familles en prise avec les difficultés liées à ces troubles. Afin de répondre aux besoins locaux, ces services sont fournis en tenant compte des différences culturelles.

En 2011-2012, dans le cadre du Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et du Programme de nutrition des enfants autochtones, des services ont été offerts à 31 802 clients, et 1 976 événements ont été organisés pour 42 769 participants.

Pourquoi c'est important

Trouver des solutions pour lutter contre l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale permet d'améliorer le quotidien et les perspectives des personnes touchées.

Les écoles qui participent à des programmes de nutrition en vertu de cette initiative ont constaté des améliorations s'agissant de la capacité des élèves à rester concentrés, ainsi que des conséquences positives sur leur rendement scolaire.

Programme Akwe:go pour les enfants autochtones en milieu urbain

Ce programme, qui s'adresse aux enfants âgés de sept à 12 ans, aborde la question de la santé et du bien-être des enfants autochtones sur le plan mental, physique et émotionnel, d'une façon holistique et tenant compte des différences culturelles. Il donne aux enfants à risque vivant hors des réserves la possibilité d'accéder à des soutiens, à des outils et à des activités qui les aident à prendre des décisions plus éclairées quant à leur santé et à leur mode de vie.

En 2011-2012, le programme Akwe:go pour les enfants autochtones en milieu urbain a offert des services à 822 clients et à 2 450 participants.

Le saviez-vous ?

Akwe:go est un terme mohawk qui signifie « tout le monde » ou « chacun(e) d'entre nous ». Le programme Akwe:go pour les enfants autochtones en milieu urbain est dispensé par l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres dans 29 centres d'amitié et dans un site de service alternatif.

Adolescence (13 à 18 ans)

L'adolescence est une période pendant laquelle de nombreux jeunes se posent des questions et poursuivent une quête identitaire. Les groupes de pairs prennent de plus en plus d'importance, car les jeunes souhaitent s'intégrer et trouver un espace dans lequel ils ressentent un sentiment d'appartenance. Les enjeux liés à l'estime de soi deviennent particulièrement prononcés à ce stade du développement.

Il est important que les adolescents aient accès à des mentors et à des soutiens à cette étape de leur vie, car cela peut les inciter à prendre des décisions saines et à perfectionner leurs compétences et leurs talents pour réussir.

Toutefois, les adolescents qui sont issus d'environnements à faible revenu n'ont souvent pas accès à des soutiens et à des possibilités leur permettant de construire leur estime de soi et leur donner confiance en eux de sorte qu'ils réalisent leur potentiel. Les initiatives clés de la Stratégie de réduction de la pauvreté mettent l'accent sur le soutien des jeunes issus d'environnement à besoins élevés, pour les aider à découvrir leurs aptitudes, à faire fructifier leur potentiel et à tendre vers la réussite à l'école et dans d'autres domaines de leur vie.

Le saviez-vous ?

L'Examen des causes de la violence chez les jeunes a été publié en novembre 2008 et contient 30 recommandations pour combattre les causes sous-jacentes qui contribuent à la violence chez les jeunes. M. Roy McMurtry, ancien juge en chef, et M. Alvin Curling, ancien député et ancien président de l'Assemblée législative, ont procédé à cet examen. En réponse à ce rapport et à ses recommandations, le gouvernement a pris des mesures pour améliorer les conditions sociales, répondre à la pauvreté, accroître l'accès aux soutiens pour la santé mentale, créer des possibilités d'emploi et élaborer une ressource fondée sur des données probantes pour aider à coordonner les efforts des ministères et organismes gouvernementaux.

Améliorer les possibilités offertes aux jeunes – Plan d'action pour la jeunesse

Nous savons que nous avons besoin d'élaborer une approche mieux intégrée et plus globale pour soutenir les jeunes à risque. Nous sommes en particulier déterminés à exploiter les ressources qui existent dans les collectivités et dans le secteur privé, car nous avons toutes et tous un rôle primordial à jouer en matière de soutien accordé aux jeunes afin de leur permettre de réaliser leur plein potentiel.

Il existe encore des pans importants de la population jeune de l'Ontario, en particulier les jeunes venant de milieux ethniques et raciaux minoritaires, qui doivent relever des défis et surmonter des obstacles réels pour réussir et contribuer de façon positive à la société.

Le **Plan d'action pour la jeunesse** a été publié en août 2012. Il témoigne de l'engagement constant que nous avons pris, qui consiste à accroître les possibilités offertes aux jeunes à risque et à leur donner accès à des expériences qui peuvent renforcer leur confiance en soi et leurs compétences, mais aussi les convaincre qu'ils ont les moyens d'améliorer leur existence et d'apporter une contribution à leur collectivité.

Ce plan repose sur le rapport Examen des causes de la violence chez les jeunes et tire parti des investissements déjà réalisés pour les jeunes dans le cadre de la Stratégie Perspectives Jeunesse. Il répond à la rétroaction reçue par le gouvernement au cours d'une période de consultation de 30 jours. Des jeunes, des familles, des dirigeants communautaires et des leaders du monde des affaires ont partagé leurs points de vue et leurs idées sur la façon de renforcer la sécurité dans les collectivités et d'assurer aux jeunes Ontariennes et Ontariens un avenir plus prometteur. Grâce à la mise en œuvre de 20 initiatives, le Plan d'action pour la jeunesse bénéficiera chaque année à 13 000 jeunes supplémentaires.

Nous élargissons les programmes actuels et nous créons de nouveaux programmes afin de mieux satisfaire aux besoins constants des jeunes à risque et des collectivités dans lesquels ils vivent. Nous avons notamment pris les mesures suivantes :

- Augmentation du nombre d'**intervenants auprès des jeunes** dans les collectivités prioritaires. À l'heure actuelle, 62 intervenants auprès des jeunes offrent des services de sensibilisation et d'aiguillage aux jeunes défavorisés de sept collectivités. Ce nombre passera à 97 intervenants travaillant dans neuf collectivités.

- Élargissement du **Programme d'emplois d'été pour les jeunes** pour y inclure tout au long de l'année des possibilités d'emplois à temps partiel destinés aux jeunes.
- Création de possibilités plus nombreuses pour les jeunes de travailler avec les services policiers locaux et de tisser des liens avec ces services grâce à l'**initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes.**
- Recours au secteur privé pour créer des stages, des programmes de mentorat et des perspectives d'emploi destinés aux jeunes grâce au lancement de l'**initiative d'emploi dans le secteur privé**.
- Création et lancement d'un nouveau **Fonds Perspectives Jeunesse**, un fonds annuel doté d'un budget de 5 millions de dollars permettant de soutenir les initiatives communautaires locales.
- Investissement dans un plus grand nombre d'initiatives communautaires pour favoriser la prévention de la criminalité par l'entremise du **Programme de subventions pour des collectivités sûres et dynamiques**.

Pour faire une différence durable dans la vie des jeunes, nous collaborons avec nos partenaires pour concevoir une **Stratégie ontarienne pour la jeunesse** dans toute la province sur le long terme. Nous voulons nous assurer que les mesures collectives que nous prenons produisent des résultats optimaux pour les jeunes.

Pour de plus amples renseignements sur le Plan d'action pour la jeunesse, rendez-vous sur : http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/youthandthelaw/youthactionplan/yap.aspx

Un changement qui compte

Cet été, plus de 4 300 jeunes à risque de 33 collectivités ontariennes ont acquis une expérience de travail valable et de nouvelles compétences par l'intermédiaire de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes et du Programme d'emplois d'été pour les jeunes.

D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes

D'un stade à l'autre associe des données de recherches et des avis émanant de spécialistes de la jeunesse, de collectivités et de jeunes eux-mêmes, pour donner un éclairage sur la façon dont les jeunes grandissent et se développent, ainsi que sur les soutiens et les possibilités dont ils ont besoin pour réussir leur passage à l'âge adulte.

Cette ressource a été conçue sur la base de recommandations émanant de l'Examen des causes de la violence chez les jeunes, à l'issue de consultations approfondies avec des chercheurs, des jeunes, des responsables communautaires et des fournisseurs de services. Elle vise à soutenir les personnes qui travaillent avec les jeunes. Le gouvernement propose cette ressource à des partenaires gouvernementaux et communautaires par le biais de présentations d'exposés et de la création de nouveaux outils spécifiques à l'utilisateur.

Pour prendre connaissance *D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes*, rendez-vous sur http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/topics/youthopportunities/steppingstones/ressourcedeveloppementdesjeunes.pdf

Intervenants auprès des jeunes

Le travail d'intervenante ou d'intervenant auprès des jeunes est un travail qui est enrichissant au quotidien. [Les jeunes] reviennent souvent nous voir pour nous faire part de leurs succès : « Vous savez Mademoiselle, cette aide que vous m'avez apportée. Vous savez, vous m'avez aidé à préparer mon curriculum vitae et vous m'avez mis en rapport avec la bonne personne. J'occupe maintenant un emploi à plein temps. » Ou bien : « J'ai repris mes études et je suis sur le point de passer mon test GED. » Nous aidons certains jeunes à écrire leurs lettres d'entrée à l'université ou à remplir leurs demandes. Ils reviennent nous voir pour nous dire : « Vous savez, j'ai été accepté! Je commence en janvier », et pour nous, c'est formidable. Ce sont nos plus grands succès.

Robyn Forster, du Yorktown Child and Family Centre

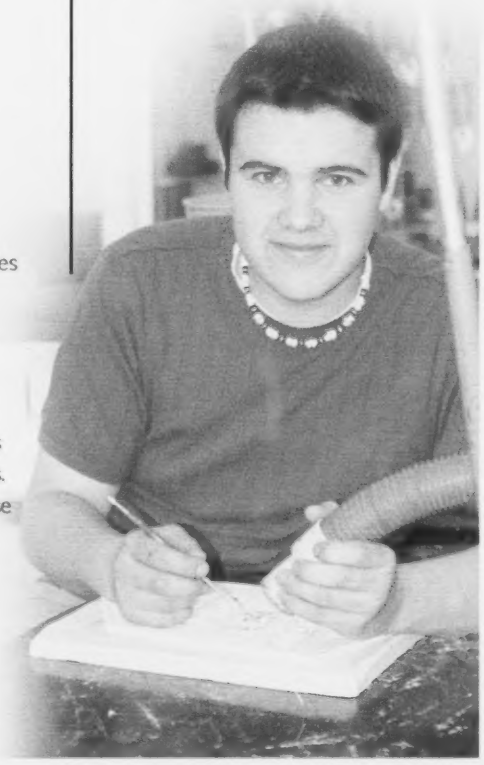

Le saviez-vous ?

Une étude indépendante révèle que les participants au programme Passeport pour ma réussite sont en meilleure santé, et on constate chez ces élèves un taux de tabagisme réduit et moins de grossesses chez les adolescentes.

Pourquoi c'est important

Dans le quartier torontois de Regent Park, qui est le lieu où le Programme Passeport pour ma réussite a vu le jour, 81 p. 100 des élèves du palier secondaire obtiennent leur diplôme, contre 20 p. 100 avant l'introduction de cette initiative.

Le saviez-vous ?

L'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants est un indicateur prévisionnel de réussite scolaire.

Grâce au soutien et au dévouement de toutes les personnes qui participent [à l'initiative], je vais obtenir mon diplôme cette année. C'est quelque chose que je n'ai jamais cru que je réussirais à faire et je suis entièrement convaincue que je n'aurais pas pu y arriver sans ce soutien.

Lana - élève de 12e année à Catholic Central High School (Windsor)

Source : bulletin Connexions ESUP de juin 2012

Fonds Action Jeunesse

Par le biais du Fonds Action Jeunesse, qui a été lancé en février 2006, plus de 12 000 jeunes à risque de Toronto ont eu accès à une formation et une expérience professionnelles utiles, ont trouvé des endroits sécuritaires où se rencontrer et ont apporté une contribution positive à leur collectivité.

Programme Accent sur les jeunes

Cette initiative, qui est proposée par les conseils scolaires en partenariat avec des organismes communautaires, offre des emplois d'été aux jeunes et des activités de loisir estivales aux enfants et aux jeunes des quartiers défavorisés de Toronto, Hamilton, Ottawa et Windsor. Dans le cadre du Plan d'action jeunesse, le gouvernement investit un million de dollars supplémentaires à l'appui du programme Accent sur les jeunes dans les quartiers défavorisés de la région du grand Toronto.

Depuis 2007, le programme Accent sur les jeunes propose des emplois d'été à 5 000 jeunes et des activités de loisir estivales à plus de 100 000 enfants et jeunes.

Programme Passeport pour ma réussite

Cette initiative met l'accent sur le mentorat et le tutorat, et propose une aide financière pour appuyer la réussite des élèves du palier secondaire issus de quartiers à besoins élevés.

Grâce à ce programme, plus de 3 500 élèves restent scolarisés et obtiennent les crédits du secondaire dont ils ont besoin pour décrocher leur diplôme, aller au collège ou à l'université ou encore apprendre un métier.

Aujourd'hui, plus de 80 p. 100 des élèves diplômés ayant bénéficié du programme Passeport pour ma réussite sont inscrits au collège ou à l'université – plus de 90 p. 100 d'entre eux sont les premières personnes de leur famille à poursuivre une éducation postsecondaire.

Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires

Dans le cadre de cette initiative, 10 millions de dollars sont investis annuellement dans 34 écoles secondaires urbaines réparties dans 12 districts d'écoles. Ces écoles ont été sélectionnées sur la base de leurs besoins et en fonction d'un plan d'action spécifique. Les fonds investis aident ces écoles à procurer des soutiens supplémentaires pour soutenir les élèves faisant face à des défis, notamment la pauvreté et les activités liées aux bandes criminalisées.

Une amélioration remarquable a été constatée quant au pourcentage d'élèves atteignant ou dépassant la norme provinciale au test de mathématiques de 9e année de l'OQRE (cours appliqué). On a aussi noté une amélioration quant aux accumulations de crédits en 9e et en 10e année.

Les écoles concernées par l'Initiative pour les écoles secondaires urbaines et prioritaires ont signalé une diminution du nombre d'expulsions et de suspensions. Un plus grand nombre d'élèves déclarent se sentir en sécurité dans leur école et dans leur collectivité, tandis que les parents participent davantage aux activités de l'école.

Majeure haute spécialisation

Ce programme offre aux élèves du secondaire la possibilité de faire le lien entre leurs études, le monde au-delà du palier secondaire et leur future carrière.

Pourquoi c'est important

En participant à des situations d'apprentissage en rapport avec le monde professionnel, les élèves sont mieux à même de rester concentrés sur l'obtention du diplôme d'études secondaires et sur la poursuite de leurs objectifs après le secondaire, qu'il s'agisse de faire des études au collège ou à l'université, de suivre une formation en apprentissage ou de rejoindre le monde du travail.

En 2012-2013, 38 000 élèves de 11e année et de 12e année ont participé à plus de 1 450 programmes de Majeure haute spécialisation dans 670 écoles.

Le programme de Majeure haute spécialisation exige que les élèves obtiennent six à huit certifications reconnues par le milieu professionnel (p. ex., certificat de secourisme ou formation au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail). Ces certifications comptent pour obtenir un diplôme d'études secondaires portant le sceau rouge de la Majeure haute spécialisation.

Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants

Il s'agit d'un financement visant à offrir des possibilités sur le plan éducatif, récréatif, culturel et social aux enfants et aux jeunes pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance (Programme des activités dans le cadre de la Subvention éPOE). Cette subvention comporte un volet d'épargne pour les jeunes pris en charge plus âgés (Programme d'épargne dans le cadre de la Subvention éPOE).

Au mois de juillet 2012, un financement total de 59,3 millions de dollars avait été versé aux sociétés d'aide à l'enfance au chapitre de la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants.

En 2011-2012, plus de 12 000 enfants et jeunes avaient participé au programme d'activités et plus de 2 100 jeunes avaient reçu des fonds au titre du volet d'épargne pour appuyer leur passage à l'âge adulte.

Les jeunes qui participent au Programme d'épargne dans le cadre de la Subvention éPOE acquièrent des connaissances financières pour être mieux préparés à vivre de façon autonome. Ils reçoivent jusqu'à 3 300 dollars d'épargne pour les aider à assumer leurs besoins élémentaires lorsqu'ils quittent la prise en charge.

Stratégie visant la réussite des pupilles de la Couronne

L'objectif de cette stratégie est d'aider les jeunes pris en charge par une société d'aide à l'enfance (les « pupilles de la Couronne ») à terminer leurs études secondaires et à poursuivre leurs études au palier postsecondaire, à suivre une formation et à obtenir un emploi.

Cette stratégie inclut des programmes qui appuient des subventions au titre des droits de scolarité et le remboursement des frais afférents aux demandes d'admission dans les collèges et universités. Elle collabore avec de nombreux organismes en vue d'éliminer les obstacles entravant la réussite des pupilles de la Couronne.

Pourquoi c'est important

Aider les pupilles de la Couronne à poursuivre des études postsecondaires revient à leur donner une meilleure chance de trouver un emploi bien rémunéré et ainsi à briser le cycle de la pauvreté.

En 2011-2012, 348 élèves ont touché la **Subvention ontarienne aux pupilles de la Couronne pour l'accès aux études**. De plus, 83 pupilles de la Couronne de l'Ontario ont obtenu le remboursement des frais liés à leur demande d'admission dans un établissement postsecondaire par le biais du

> ***Pour les jeunes pris en charge, la possibilité de poursuivre une formation ou des études postsecondaires ne semble pas toujours immédiatement apparente ou facilement accessible.***
>
> - Mehroon Kassam, présidente de l'Équipe pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne.
>
> ***Mme Kassam explique que les défis et problèmes particuliers des pupilles de la Couronne sont nettement plus importants que ceux d'un adolescent typique.***
>
> ***Cette situation place souvent sur leur parcours vers le succès des obstacles qui paraissent insurmontables. [...] Grâce à cet événement [de soutien aux jeunes pris en charge pour qu'ils soient mieux informés sur les possibilités au palier postsecondaire] et au soutien offert en parallèle par la collectivité locale et le gouvernement de l'Ontario, nous sommes certains que nos jeunes auront envie de poursuivre des études postsecondaires et d'améliorer leurs perspectives d'avenir.***
>
> Source : *Napanee Guide* (en anglais uniquement), 24 octobre 2012

Programme ontarien de remboursement des frais d'admission aux études postsecondaires des pupilles de la Couronne.

L'Ontario a établi 21 équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne pour aider les jeunes à risque à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires, suivre une formation et trouver un emploi.

Loi de 2011 favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes

Le gouvernement a apporté des modifications à la ***Loi sur les services à l'enfance et à la famille*** pour :

- accroître le nombre de pupilles de la Couronne qui pourront être adoptés;
- élargir l'autorité des tribunaux pour qu'ils puissent approuver des adoptions ouvertes permettant aux enfants de rester en contact avec les personnes qui ont un rôle important dans leur vie;
- permettre aux jeunes vulnérables de 16 et 17 ans dont la prise en charge a pris fin (qu'il s'agisse d'une ordonnance de garde ou d'entente formelle visant un programme de soins conformes aux traditions) de bénéficier de soutiens et services d'accès volontaire jusqu'à l'âge de 21 ans.

Subventions financières

Cette initiative octroie des subventions ciblées aux parents admissibles qui adoptent des pupilles de la Couronne âgés d'au moins 10 ans ou une fratrie, ou qui en obtiennent la garde juridique.

Groupe de travail pour les jeunes quittant la prise en charge

Le Groupe de travail pour les jeunes quittant la prise en charge rassemble des jeunes ayant fait l'expérience de la prise en charge et des partenaires communautaires de toute la province.

Ce groupe s'intéresse aux moyens permettant d'améliorer le quotidien des jeunes pris en charge et de les aider au moment où ils quittent la prise en charge. Il proposera un plan d'action à la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse au début 2013.

Programme Wasa-Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain

Ce programme soutient les jeunes autochtones à risque de 13 à 18 ans qui ne vivent pas dans une réserve. Ce programme met l'accent sur la santé mentale, physique et émotionnelle de ces jeunes et sur leurs besoins en matière de bien-être, et il est dispensé en tenant compte des différences culturelles.

En 2011-2012, le programme a offert des services à 683 clients et à 2 019 participants.

Esprit ouvert, esprit sain – Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances

Cette stratégie a été lancée en juin 2011, et ses trois premières années de mise en œuvre mettent l'accent sur le soutien des enfants et des jeunes. Elle cible trois aspects clés : l'accès rapide à des services d'excellente qualité, le dépistage précoce et le soutien, et l'aide aux enfants vulnérables ayant des besoins uniques.

Le saviez-vous ?

Wasa-Nabin signifie « regarder vers l'avant, voir plus loin » en ojibway. Le programme Wasa-Nabin pour les jeunes Autochtones en milieu urbain est dispensé par l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres dans 29 centres d'amitié et dans un site de service alternatif.

Notre investissement a commencé l'année dernière et atteindra 93 millions de dollars par an une fois que cette stratégie sera pleinement mise en œuvre.

Les ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, de l'Éducation, de la Santé et des Soins de longue durée et de la Formation et des Collèges et Universités travaillent en partenariat pour atteindre les objectifs de cette stratégie – améliorer l'accès à des services de qualité en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances, renforcer les aptitudes des travailleuses et travailleurs, créer un système réactif et intégré, et enfin sensibiliser les collectivités aux questions de santé mentale et renforcer leurs connaissances en ce sens.

Nous déployons des services sur le terrain pour aider environ 20 000 enfants et jeunes supplémentaires. Cela inclut l'affectation de 600 nouveaux travailleurs et travailleuses en santé mentale au sein des écoles, des collectivités et des tribunaux. Ces nouveaux travailleurs et travailleuses fournissent un accès facilité et accéléré aux services et soutiens appropriés en matière de santé mentale.

Jusqu'à 50 000 enfants et leurs familles bénéficieront de cette stratégie.

Par le biais de centres d'accès aux soins communautaires, quelque 144 infirmiers et infirmières ayant une expertise en santé mentale ont été recrutés pour offrir dans les écoles des services directs aux enfants et aux jeunes présentant des troubles de la santé mentale.

Des responsables en matière de santé mentale ont été déployés dans 30 conseils scolaires de district. Nous avons entrepris d'améliorer le curriculum pour y faire figurer des thématiques telles que la promotion de la santé mentale et la lutte contre la stigmatisation.

Nous recrutons actuellement plus de 80 nouveaux travailleurs sociaux pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances dans les communautés autochtones pour soutenir les enfants et les jeunes qui vivent dans des communautés autochtones à besoins élevés.

Nous venons d'annoncer *Forger de l'avant pour la santé mentale : un système qui a un sens pour les enfants et les jeunes* dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Cela implique un plan visant la mise en place d'un système de santé mentale pour les enfants et les jeunes réceptif et coordonné, que les parents pourront comprendre facilement et au sein duquel ils s'orienteront aisément. L'objectif est d'obtenir des réponses rapides et de tracer des trajectoires de soins claires vers les services, et, par-dessus tout, de veiller à proposer une aide précoce et appropriée à chaque enfant et à chaque jeune qui en a besoin.

Le saviez-vous ?

Soixante-dix pour cent des troubles de la santé mentale apparaissent à l'enfance ou à l'adolescence.

Pourquoi c'est important

Dépister efficacement les troubles de la santé mentale et intervenir précocement aide à remettre les enfants sur la voie d'une meilleure santé, avec à la clé une assiduité scolaire renforcée, un meilleur rendement scolaire et plus de chances de réussir à l'avenir.

Début de l'âge adulte (18 ans et plus)

Les jeunes adultes sont sur le point de devenir autonomes. Intellectuellement et émotionnellement, ils sont prêts à saisir de nouvelles possibilités et des opportunités plus ambitieuses. Ils pensent de plus en plus à leur avenir et à se tailler une place pour eux-mêmes.

Cependant, un jeune adulte qui a grandi au sein d'une famille à faible revenu peut ne pas voir son avenir d'un œil optimiste ou ne pas envisager que cet avenir puisse s'inscrire dans une dimension plus large.

Le diplôme d'études secondaires et l'enseignement postsecondaire sont la voie la plus efficace vers un avenir meilleur. Mais les personnes qui se trouvent dans une situation défavorisée peuvent ne pas avoir d'attentes à cet égard, ou ne pas avoir la confiance nécessaire pour s'employer à obtenir le diplôme d'études secondaires et à s'inscrire à un programme postsecondaire. Parce qu'ils ont l'impression que l'enseignement supérieur est hors de leur portée, ces adolescents et ces jeunes adultes peuvent ne pas s'employer à réaliser leur plein potentiel.

C'est la raison pour laquelle la Stratégie de réduction de la pauvreté propose plusieurs initiatives axées sur des soutiens qui donnent aux adolescents et aux jeunes adultes les moyens de poursuivre des études supérieures et de se frayer un chemin vers un avenir meilleur. Obtenir un diplôme postsecondaire ou un certificat d'apprentissage peut libérer leur potentiel et aider ces jeunes adultes à rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

Pourquoi c'est important

Si un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants à faible revenu parviennent à suivre des études postsecondaires, cela améliorera considérablement leurs perspectives d'emploi tout en leur conférant d'autres compétences importantes en dynamique de vie.

Bourse dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario

Grâce au Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario, qui a été lancé en janvier 2012, les étudiantes et étudiants issus de familles à faible revenu ou à revenu moyen (dont le revenu brut est inférieur à 160 000 dollars) reçoivent une aide pour payer leurs frais de scolarité postsecondaire. La bourse proposée dans le cadre du Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario garantira que l'éducation postsecondaire reste accessible et abordable.

Au cours de l'année universitaire 2011-2012, près de 200 000 étudiantes et étudiants inscrits au collège ou à l'université ont eu droit à une bourse d'études de l'Ontario. En 2012-2013, elle permettra aux étudiantes et étudiants inscrits à un programme menant à un grade universitaire ou collégial d'économiser 1 680 dollars, et aux étudiantes et étudiants inscrits à un programme menant à un certificat ou à un diplôme collégial d'économiser 770 dollars pendant deux trimestres pour cette année scolaire.

On estime qu'environ 310 000 étudiantes et étudiants seront admissibles à cette subvention lors de l'année scolaire 2012-2013.

Initiative La vie après l'école secondaire

Un programme pilote a été lancé à l'automne 2011 dans 87 écoles de l'Ontario ayant des taux très faibles d'élèves choisissant de poursuivre des études postsecondaires. Le programme donne à ces élèves les outils leur permettant de mieux comprendre les avantages liés à l'éducation postsecondaire, et leur donne accès aux renseignements et aux soutiens dont ils auront besoin pour poursuivre de telles études. Il procure également aux élèves des outils leur permettant de trouver des possibilités et leur fournit une aide pour remplir les demandes, y compris s'agissant du paiement des frais de traitement.

Environ 7 500 élèves de 12e année ont participé à des ateliers organisés dans 44 écoles, et plus de 5 500 élèves ont soumis une demande en vue du paiement des frais de traitement pour une inscription dans un collège ou une université.

Les premiers résultats révèlent une augmentation de 35 p. 100 des demandes d'inscription dans un établissement postsecondaire en provenance des écoles participant au programme.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario

Le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario aide les étudiantes et étudiants qui ne disposent pas de fonds pour payer leurs études postsecondaires. Cette aide est proposée sous la forme de prêts et de subventions. Le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario réduit les obstacles et améliore l'accès à l'éducation postsecondaire. Il joue un rôle particulièrement important pour les jeunes qui sont issus d'un environnement à faible revenu et qui font face à des difficultés pour poursuivre leurs études au-delà du secondaire.

Il existe toute une gamme de subventions spéciales destinées aux étudiantes et étudiants qui en ont le plus besoin. Le gouvernement propose des options de remboursement souples aux étudiantes et étudiants qui bénéficient d'un prêt au chapitre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

Chaque année dans tout l'Ontario, plus de 280 000 étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel reçoivent un soutien au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. Une aide ciblée et non remboursable est offerte aux jeunes issus d'un environnement à faible revenu pour les inciter à poursuivre des études postsecondaires.

En Ontario, le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui suivent des études collégiales et universitaires et qui sont admissibles au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario a augmenté de 77 p. 100 entre 2003-2004 et 2011-2012.

La Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario plafonne la dette remboursable annuelle des étudiantes et étudiants à 7 300 dollars pour une année scolaire de deux trimestres, ce qui fait de l'Ontario la seule province canadienne à plafonner la dette des étudiantes et étudiants à un montant prévisible chaque année.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario – Soutien pour les intérêts

Tous les prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario sont exonérés du paiement d'intérêts pendant la durée des études des étudiantes et étudiants qui les ont contractés. La portion ontarienne des prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario reste exonérée du paiement d'intérêts pendant plus longtemps, jusqu'à six mois après l'obtention du diplôme. Le remboursement commence six mois après l'obtention du diplôme.

L'Ontario offre aux diplômés du postsecondaire ayant décroché leur premier emploi auprès d'un organisme sans but lucratif une extension d'un an complet de leur période de grâce pour permettre le remboursement de leur prêt d'études.

Les exemptions du paiement d'intérêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario permettent aux étudiantes et aux étudiants de ne pas alourdir leur dette d'études pendant leur scolarité.

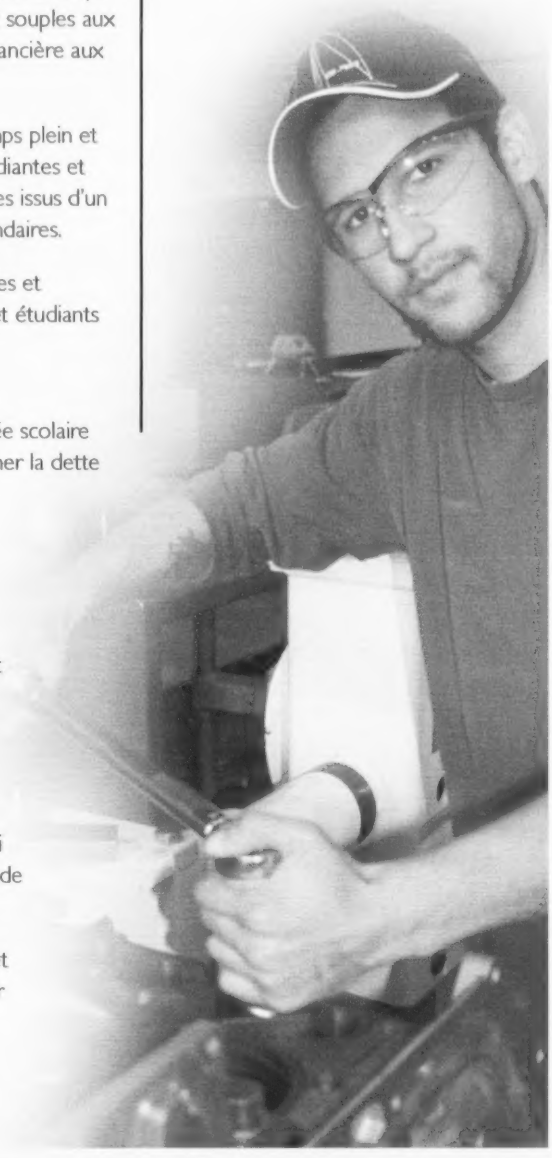

Programme d'aide au remboursement

Les étudiantes et étudiants qui obtiennent un prêt du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario peuvent avoir accès à une aide au remboursement s'ils rencontrent des difficultés financières. Grâce au Programme d'aide au remboursement, les sommes que les emprunteurs admissibles versent pour rembourser leur prêt étudiant ne dépassent pas 20 p. 100 du revenu familial. Dans certains cas, l'emprunteur n'aura pas à faire de versements tant que son revenu n'aura pas augmenté.

Le Programme d'aide au remboursement fait en sorte que la période de remboursement ne dépasse pas 15 ans (10 ans pour les emprunteurs admissibles ayant une invalidité permanente).

Aucun diplômé ayant des difficultés financières ne sera tenu de faire des versements dépassant 20 p. 100 de son revenu familial au titre du remboursement d'un prêt décerné dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. Après 15 ans, il recevra une remise de toute dette d'études résiduelle.

Garantie d'accès aux études de l'Ontario

Pour les étudiantes et étudiants dont les besoins financiers sont supérieurs à ce que couvre le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, l'Ontario a introduit la Garantie d'accès aux études.

Grâce à cette garantie, l'Ontario exige des collèges et universités qui reçoivent des fonds publics qu'ils fournissent une aide financière suffisante pour couvrir les besoins évalués des étudiants pour les frais liés directement à leur programme d'études, y compris pour les manuels, les droits de scolarité et les frais obligatoires, qui ne sont pas entièrement couverts par le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

Fonds des bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones

Ce programme offre aux étudiantes et étudiants autochtones une aide financière pour leur permettre d'accéder à une éducation postsecondaire.

Grâce au Fonds des bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones, 855 étudiants et étudiantes autochtones en 2009-2010, plus de 1 082 en 2010-2011, et 1 153 en 2011-2012 ont pu accéder au palier postsecondaire, y prendre une part active et réaliser leurs objectifs.

Éducation des adultes

Le programme pour l'éducation des adultes et la formation continue proposé par les conseils scolaires de district et le Centre d'études indépendantes (CEI) donne aux adultes et aux personnes ayant quitté prématurément l'école une autre occasion d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario et de faciliter leur transition vers des études postsecondaires ou une formation en apprentissage.

Les pratiques innovantes et flexibles sont très efficaces pour le réinvestissement des élèves à risque et pour donner aux adultes qui ont d'autres responsabilités (p. ex. garde d'enfants, travail) un accès à l'éducation.

Plus de 85 000 adultes de plus de 18 ans participent à ce type de programme chaque année.

Plus de 8 000 diplômes d'études secondaires sont décernés chaque année par le biais du programme pour l'éducation des adultes et la formation continue et du Centre d'études indépendantes.

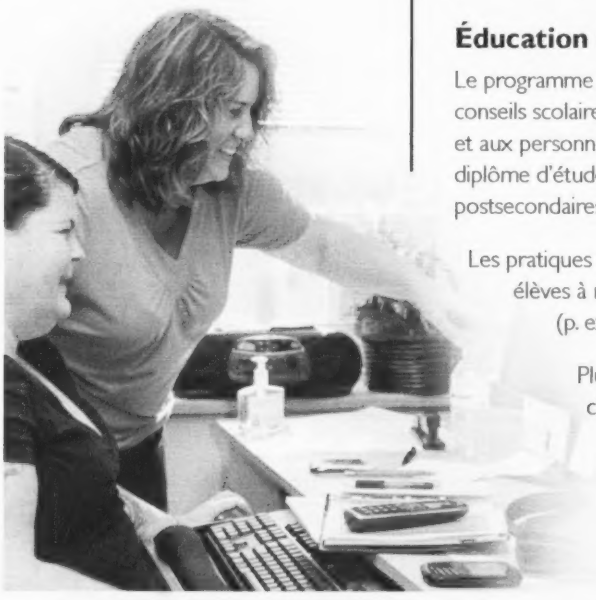

DES POSSIBILITÉS POUR TOUS

Le logement fait partie de nos besoins les plus fondamentaux. Nous vous présentons ci-dessous les initiatives que nous avons lancées pour aider les Ontariennes et les Ontariens à avoir accès à un logement sûr, sécuritaire et abordable.

Accéder à un logement abordable

Depuis 2003, notre gouvernement s'est engagé à investir près de trois milliards de dollars pour le logement abordable – plus que n'importe quel gouvernement avant lui.

Par l'intermédiaire de la **Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable**, le gouvernement poursuit ses investissements dans diverses initiatives pour veiller à ce que les familles dans le besoin aient accès au logement.

- Grâce au **Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario**, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial investissent actuellement 480,78 millions de dollars sur une période de quatre ans.
- Le programme améliorera l'accès à des logements abordables qui seront sécuritaires, sensés, appropriés et viables, à l'égard de ménages situés dans tout l'Ontario.
- Ce financement sera utilisé pour créer plus de 5 000 emplois, ainsi que pour construire et réparer environ 7 000 logements abordables en Ontario.

Le **Programme provincial de banques d'aide au loyer** a été conçu pour empêcher l'expulsion de locataires ayant des arriérés de loyer à court terme. En 2009, dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons introduit une stabilisation du financement pour le Programme provincial de banques d'aide au loyer. En avril 2012, le financement total pour ce programme lancé en 2004 s'élevait à 44,48 millions de dollars. Plus de 32 100 foyers ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de cette initiative (au 31 décembre 2011).

Depuis 2008, le **Programme de prêts d'infrastructure Ontario** a fourni plus de 450 millions de dollars sous forme de prêts à des organismes sans but lucratif qui fournissent des logements sociaux et abordables, dans l'objectif de soutenir des projets valorisés à plus de 700 millions de dollars. Ces projets contribuent à réduire le coût des services publics, à renforcer l'efficacité énergétique, à moderniser des propriétés et à améliorer la qualité de vie des locataires dans des collectivités de tout l'Ontario.

À compter de l'exercice 2012-2013, le gouvernement versera 750 000 dollars sur trois ans aux gestionnaires des services municipaux regroupés dans le cadre de la **Stratégie pour l'infrastructure municipale** en vue d'améliorer la planification de la gestion des parcs de logements sociaux dans les collectivités du Nord, rurales et de petite taille.

La ***Loi de 2012 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation*** (taux légal d'augmentation des loyers) a été adoptée le 13 juin 2012 en vue de modifier la formule du taux légal d'augmentation des loyers. Nous avons plafonné le taux annuel de 2013 et les taux subséquents à 2,5 p. 100. Ces modifications signifient que :

- environ un million de ménages locataires peuvent compter sur des loyers d'un montant plus prévisible et plus stable;
- si le gouvernement n'avait pas adopté ces modifications, le taux annuel d'augmentation des loyers aurait dépassé 2,5 p. 100.

Pourquoi c'est important

Les Ontariennes et Ontariens à faible revenu ont des budgets très serrés, et chaque dollar économisé compte, particulièrement quand il s'agit de dépenses de base comme le logement.

Un logement abordable et sécuritaire est source de possibilités

Mary-Anne est une mère seul soutien de famille qui a retrouvé un plus grand sentiment d'indépendance et d'espoir en vivant à Aylmer dans une coopérative d'habitation où les loyers sont proportionnés au revenu. « Je rêve de devenir propriétaire. Grâce aux changements apportés au calcul de mon loyer, ce rêve devient plus réalisable. »

Protéger les travailleuses et les travailleurs

Nous protégeons les employés vulnérables au sein de la main-d'œuvre de l'Ontario. Cela inclut une protection pour les travailleurs temporaires qui n'ont pas de sécurité de l'emploi ainsi que les nouveaux arrivants, qui peuvent ne pas comprendre leurs droits en matière d'emploi ou ne pas savoir où obtenir de l'aide. Nous sommes intimement convaincus que chaque personne qui travaille en Ontario doit être traitée de façon équitable et obtenir une rémunération pour son travail.

Mesures prises :

- Entre le 1er juillet 2011 et le 31 mars 2012, le ministère du Travail a lancé un projet pilote d'**inspections proactives**. Un groupe d'agents des normes d'emploi du ministère du Travail a mené des inspections en milieu de travail en privilégiant une approche à la fois proactive et réactive.

Pourquoi c'est important

Si les inspections et les plaintes pouvaient être gérées efficacement par le même agent des normes d'emploi, alors un plus grand nombre d'agents pourraient se voir confier des dossiers d'inspection dans le cadre de leurs attributions. Un plus grand nombre d'inspections pourraient être menées à bien, ce qui aurait un impact sur un plus grand nombre d'employés. (Les inspections affectent un plus grand nombre d'employés par employeur que les plaintes.)

Résultats obtenus :

- Lors de ce projet pilote, 242 inspections et 734 plaintes ont été gérées par 11 agents sélectionnés spécifiquement pour ce projet dans toutes les régions de l'Ontario.

- Plus de 4 000 employés ont bénéficié de ces inspections, qui ont permis de collecter 285 278 dollars de salaires impayés.

Nous avons également consacré une attention plus soutenue à la mise en œuvre de la ***Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres)***, qui a été adoptée pour garantir que les ressortissants étrangers employés comme aides familiaux bénéficient d'une protection en vertu du droit provincial. La *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres)* est entrée en vigueur le 22 mars 2010.

Le saviez-vous ?

Quand les travailleurs vulnérables sont protégés et que leur situation professionnelle est rendue plus sécuritaire et plus prévisible, ils sont mieux en mesure de subvenir aux besoins essentiels de leur famille. Les soutiens qui contribuent à rendre les travailleurs plus autonomes permettent de renforcer les familles et les collectivités.

Mesures prises :

Entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2012, le personnel du ministère du Travail a procédé à 43 inspections en vertu de la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres)* et a classé 56 plaintes aux termes de la nouvelle loi. Environ 15 236 dollars ont été récupérés au bénéfice des employés.

Le saviez-vous ?

La Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi interdit aux recruteurs de demander des frais aux ressortissants étrangers qui travaillent ou recherchent un emploi en Ontario en qualité d'aides familiaux. La Loi régit également les activités des employeurs des aides familiaux étrangers, au-delà de ce qui était déjà prescrit par la Loi de 2000 sur les normes d'emploi.

Résultats obtenus :

- En interdisant aux recruteurs de demander le moindre frais aux aides familiaux, la Loi réduit le besoin pour les aides familiaux potentiels de recourir à un prêt (souvent assujetti à des taux d'intérêt élevés) pour couvrir les coûts relatifs à l'obtention d'un emploi en Ontario.
- En interdisant la pratique consistant à prendre possession des documents personnels d'un aide familial, tels qu'un passeport ou un permis de travail, la Loi permet aux aides familiaux de rechercher librement un nouvel emploi si nécessaire.

Mesures prises :

- Le ministère du Travail a entrepris de modifier ses inspections, de sorte qu'elles soient proactives et dépendent moins de dépôts de plaintes. Dans cette optique, les inspectrices et inspecteurs du ministère ont réalisé les toutes premières « inspections éclair » du secteur. Cela signifie que de nombreux employeurs au sein d'un groupe sectoriel font l'objet d'une inspection visant à vérifier leur conformité au regard des droits des travailleuses et des travailleurs prévus par la *Loi sur les normes d'emploi*, notamment en ce qui touche des aspects tels que le salaire minimum, le travail supplémentaire et les indemnités de vacances.
- En 2012, les inspections éclair étaient axées sur le secteur des agences de placement temporaire, auxquels un grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens font appel pour obtenir du travail. Cette initiative a permis à certains travailleurs de récupérer une rémunération qui leur était due, et elle a aussi appuyé la mise en œuvre de la Loi de 2009 modifiant la Loi sur les normes d'emploi (agences de placement temporaire), qui est entrée en vigueur en novembre 2009 et se traduira par une meilleure observation des exigences législatives au sein de ce secteur.
- Des modifications ont également été apportées pour permettre à ces travailleurs d'accepter directement un poste proposé par un client de l'agence de placement temporaire.

Le saviez-vous ?

*La **Loi de 2009 modifiant la Loi sur les normes d'emploi** (agences de placement temporaire) :*

veille à ce que les employés des agences de placement temporaire soient traités équitablement et à ce qu'ils jouissent des mêmes droits que les autres employés. Les modifications réglementaires donnent également à ces employés les mêmes droits que les autres employés quant aux jours fériés, au préavis de cessation d'emploi et à l'indemnité de départ.

Résultats obtenus :

À l'issue de l'appui à la mise en œuvre :

- plus de 100 agences ont été inspectées entre juin et août 2012;
- entre novembre 2009 (date de l'entrée en vigueur de la loi) et août 2012, 495 plaintes déposées contre des agences de placement temporaire avaient été résolues;
- dans le cadre des inspections éclair, des trousses d'information spéciales ont été conçues pour les employeurs, et des séances d'information du public ont été organisées;
- les personnes qui sont employées par le biais d'agences de placement temporaire connaissent mieux leurs droits.

Proposer des mesures d'allègement fiscal

En vue d'atteindre nos objectifs de réduction de la pauvreté, nous devons réduire le fardeau économique qui pèse sur les Ontariennes et Ontariens à faible revenu, afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leurs familles en disposant de revenus supérieurs et contribuer efficacement au marché du travail.

Mesures prises :

- Le **Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance**, annoncé en 2009, contribue à attirer les investisseurs et à créer des emplois grâce à un système fiscal plus compétitif et à des mesures d'allègement fiscal pour la population.
- Les familles et les particuliers à revenu faible ou modeste bénéficient d'une Prestation Trillium de l'Ontario simplifiée et plus uniforme, grâce à la fusion de trois crédits d'impôt trimestriels en une prestation mensuelle unique.

Résultats obtenus :

- En 2010, neuf contribuables ontariens sur 10 ont bénéficié d'une réduction d'impôt permanente.
- Quatre-vingt-dix mille Ontariennes et Ontariens à faible revenu n'ont plus à payer l'impôt sur le revenu.
- Depuis 2010, le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers et le crédit de taxe de vente de l'Ontario ont contribué à alléger les impôts fonciers et les taxes de vente.

Pourquoi c'est important

On prévoit qu'en l'espace de cinq ans, la Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier accordera un allègement fiscal d'environ un milliard de dollars à plus de 600 000 personnes âgées.

- Depuis 2010, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario aide les résidents du Nord de l'Ontario à faire face à l'augmentation des coûts d'énergie.
- Les Ontariennes et Ontariens ont commencé à toucher des versements au titre de la Prestation Trillium de l'Ontario en juillet 2012, qui réunit en un seul versement le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers, le crédit de taxe de vente de l'Ontario et le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario.
- La Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier offre aux personnes âgées à revenu faible ou modeste qui sont propriétaires de leur logement une aide financière pouvant atteindre 500 dollars par année pour les aider à payer les impôts fonciers.

Pour de plus amples renseignements sur les crédits d'impôt et sur la Prestation Trillium de l'Ontario, rendez-vous sur http://www.fin.gov.on.ca/fr/credit/otb/index.html.

Le saviez-vous ?

Les crédits d'impôt remboursables permanents procurent un total de 2,4 milliards de dollars d'aide annuelle à des millions de personnes à revenu faible ou modeste.

Donner accès à une formation et à des aides à l'emploi

Nous continuons d'appuyer tout un éventail d'initiatives destinées à offrir aux Ontariennes et aux Ontariens l'accès à des formations et à d'autres soutiens les aidant à trouver un emploi rémunérateur. Avoir un emploi est indispensable à l'autonomie. Nous aidons les personnes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi, et ce, dans de nombreux cas de figure.

Nous aidons notamment :

- les personnes ayant travaillé pendant longtemps qui perdent leur emploi et éprouvent des difficultés à réintégrer le marché du travail;
- les femmes qui cherchent un emploi pour la première fois pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs jeunes enfants;
- les immigrants récemment arrivés au Canada qui disposent des compétences nécessaires pour trouver un travail dans leur domaine de spécialité, mais à qui il manque une expérience professionnelle au Canada.

Pourquoi c'est important

Deuxième carrière aide à bâtir une main-d'œuvre plus hautement qualifiée et instruite, ce qui soutient les besoins des employeurs en matière de ressources humaines et contribue à l'édification de collectivités plus fortes.

Mesures prises :

- Le **programme Deuxième carrière** veut éviter que les personnes licenciées se trouvent au chômage de façon chronique, et qu'elles sombrent progressivement dans la pauvreté ou n'aient pas accès aux outils leur permettant de s'en sortir.
- Les personnes licenciées peuvent obtenir jusqu'à 28 000 dollars de soutien pour pouvoir s'acquitter de leurs droits de scolarité, acheter des livres, payer leurs frais de transport et régler d'autres dépenses liées à la formation; on leur verse aussi une allocation pour les frais de subsistance de base en vue de les aider à retrouver un travail en Ontario.

Le saviez-vous ?

Les Services d'emploi sont proposés dans plus de 400 sites de tout l'Ontario. Ils offrent aux clients un « guichet unique » où ceux-ci ont accès à une gamme de soutiens pour les aider à trouver un emploi durable et améliorer leurs perspectives de carrière.

Résultats obtenus :

- En octobre 2012, l'octroi de fonds au chapitre de Deuxième carrière avait été approuvé pour 7 213 personnes pour l'exercice 2012-2013.
- Quarante-deux pour cent des clients de Deuxième carrière ont trouvé du travail immédiatement après avoir achevé leur formation axée sur les compétences et quitté le programme, et 64 p. 100 ont trouvé du travail dans les trois mois.
- Plus de 93 p. 100 des clients de Deuxième carrière estimaient que les formations axées sur les compétences qu'ils ont suivies les ont aidés à trouver un emploi.

Mesures prises :

- Par l'intermédiaire des **Services d'Emploi Ontario**, nous aidons des personnes à perfectionner leurs compétences, à trouver un emploi et à réaliser leurs objectifs de carrière. Le programme contribue également à répondre aux besoins des employeurs recherchant des professionnels qualifiés.

Résultats obtenus :

- Plus de 610 000 Ontariennes et Ontariens ont eu recours à ces services au cours de l'exercice 2011-2012. Parmi ces personnes, 460 000 ont reçu des renseignements et ont été aiguillées vers des ressources, et plus de 150 000 ont reçu de l'aide.

Mesures prises :

- Par le biais du **Programme de préparation à l'emploi pour femmes victimes de violence ou vulnérables**, nous prêtons assistance aux femmes qui sont victimes de violence familiale ou qui risquent de le devenir en les aidant à acquérir de nouvelles compétences et à trouver un emploi. Le programme investit environ deux millions de dollars par an pour aider les femmes qui ont besoin de reconstruire leur vie.

Résultats obtenus :

- Au 31 mars 2012, 250 femmes avaient mené à bien leur formation.
- Sur ces 250 femmes, 153 (soit 61 p. 100) ont réussi à trouver un emploi ou ont poursuivi une autre formation ou des études.

Mesures prises :

- Le **Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information** propose des formations aux femmes à faible revenu pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences, de gagner un bon salaire et de créer un meilleur avenir pour leurs enfants et pour elles-mêmes. Ce programme aide les femmes à obtenir les qualifications nécessaires pour occuper un emploi mieux rémunéré et non traditionnel, ce qui leur offre une sécurité financière accrue.

Résultats obtenus :

- En 2011-2012, 326 femmes ont participé à une formation dans le cadre du Programme de formation des femmes aux MS/TI. Environ 80 p. 100 des femmes ayant obtenu un diplôme à l'issue de ce programme trouvent un emploi, poursuivent des études supérieures ou suivent une formation en apprentissage dans les six mois qui suivent l'obtention du diplôme. Au cours des deux années à venir, environ 350 femmes supplémentaires de tout l'Ontario suivront une formation par l'entremise du Programme de formation des femmes aux MS/TI.

Pourquoi c'est important

Aider les gens à améliorer leurs compétences pour faciliter leur entrée sur le marché du travail, ou donner aux nouveaux arrivants la possibilité de rejoindre notre main-d'œuvre permet d'élargir le vivier de travailleurs qualifiés en Ontario. Aider les gens à trouver un emploi rémunérateur contribue à les sortir de la pauvreté et à édifier des collectivités plus fortes.

Mesures prises :

- Nous fournissons des formations et des services ciblés et centrés sur le domaine d'activité aux nouveaux arrivants formés à l'étranger : grâce aux **programmes de formation relais**, nous les aidons à obtenir un permis d'exercice au Canada de façon qu'ils puissent travailler dans leur secteur d'expertise.
- Les nouveaux arrivants reçoivent également une aide pour s'informer sur le marché du travail canadien et pour entrer en relation avec des employeurs potentiels dans leur domaine d'activité.

Résultats obtenus :

- Environ 50 000 nouveaux arrivants qualifiés ont obtenu leur permis d'exercice et trouvé un emploi dans leur domaine d'expertise grâce aux plus de 240 millions de dollars que le gouvernement investit dans plus de 300 programmes de formation relais.

Le saviez-vous ?

À l'heure actuelle, 100 programmes de formation relais actifs sont proposés aux professions et métiers qualifiés, notamment dans les domaines suivants : soins infirmiers, pharmacie, ingénierie, services financiers, droit, physiothérapie, travail social et métiers spécialisés.

OFFRIR DES PERSPECTIVES ONTARIENNES AUX TALENTS FORMÉS À L'ÉTRANGER

Karamjit vient de l'Inde. Il est arrivé au Canada en mai 2011 avec à son actif une maîtrise et une expérience de travail internationale dans le domaine du génie chimique.

Cinq mois plus tard, il a rejoint un programme de formation relais destiné au mentorat des nouveaux arrivants (Group Mentorship for Immigrant Employment) administré par WIL Employment Connections, à London (Ontario). Ce projet fait le lien entre les participants et les employeurs de la région de London afin de mettre en place des activités de mentorat, de proposer un réseautage en vue d'un emploi et d'offrir des possibilités d'expérience professionnelle à titre bénévole.

Grâce au soutien qu'il a reçu en suivant un programme de formation relais en Ontario, Karamjit a pu trouver un emploi dans son secteur d'expertise moins d'un an après son arrivée au Canada.

« Le programme Group Mentorship for Immigrant Employment de WIL Employment Connections m'a permis de réseauter, de forger des liens dans mon domaine de spécialité et de mener à bien les procédures nécessaires pour trouver un emploi dans mon secteur », déclare Karamjit. « Je recommande vivement ce programme à tous les nouveaux arrivants. »

Le saviez-vous ?

En novembre 2012, le gouvernement a publié la première Stratégie ontarienne en matière d'immigration, qui a été élaborée à l'issue de l'examen des recommandations formulées par la Table ronde d'experts sur l'immigration en Ontario et d'une consultation menée auprès de nombreux secteurs et intervenants dans toute la province.

Cette stratégie vise à faire en sorte que l'immigration fonctionne mieux pour le développement économique de l'Ontario et à mieux appuyer les immigrants et leurs familles pour qu'ils puissent réussir et contribuer pleinement à la prospérité de la province.

Rendre l'Ontario plus accessible

Mesures prises :

- Nous poursuivons la mise en œuvre de la ***Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*** avec l'objectif de rendre l'Ontario accessible d'ici 2025.

- Nous sommes allés de l'avant en élaborant des normes d'accessibilité dans cinq domaines essentiels de la vie quotidienne :
  - Le service à la clientèle
  - L'information et les communications
  - L'emploi
  - Le transport
  - Le milieu bâti (espaces publics et bâtiments).

- Les normes d'accessibilité sont les règles que les entreprises et les organisations de l'Ontario devront suivre pour repérer les obstacles à l'accessibilité, les supprimer et les prévenir.

Le saviez-vous ?

En Ontario, le taux de chômage des personnes handicapées est plus élevé que chez les personnes qui ne le sont pas : en 2006, le taux de chômage était de 10,4 p. 100 chez les personnes handicapées contre 6,8 p. 100 chez les personnes non handicapées.

En 2006, 54 p. 100 des personnes handicapées faisaient partie de la population active, contre 80 p. 100 chez les personnes non handicapées.

Les Ontariennes et Ontariens handicapés ont un revenu inférieur à celui des personnes non handicapées, puisqu'ils perçoivent 29 000 dollars en moyenne contre 40 500 dollars pour les personnes non handicapées.

Pourquoi c'est important

Créer une société plus accessible améliorera de façon notable le quotidien des personnes handicapées. Le Martin Prosperity Institute estime que, grâce à la mise en œuvre des normes d'accessibilité, le revenu des personnes handicapées de l'Ontario pourrait augmenter de 618 millions de dollars au total.

Ces améliorations auront aussi un vaste impact sur la société dans son ensemble. Toujours d'après le Martin Prosperity Institute, grâce à la mise en œuvre des normes d'accessibilité, le niveau d'éducation des personnes handicapées se rapprocherait davantage de celui des personnes non handicapées, avec à la clé une croissance du produit intérieur brut ontarien par habitant qui se situerait entre 85 et 200 dollars. Aider cette catégorie de la population à sortir de la pauvreté aura des avantages pour ces personnes et leurs familles, et contribuera aussi à bâtir une économie plus solide en Ontario.

Résultats obtenus :

- Plusieurs des normes d'accessibilité sont désormais en vigueur, ce qui signifie que les entreprises et les organisations de l'Ontario doivent prendre certaines mesures pour devenir accessibles aux personnes handicapées.
- Une fois intégralement mises en œuvre, ces normes permettront de réduire de nombreux obstacles et d'offrir aux personnes handicapées plus d'occasions de participer plus pleinement à la société.

Édifier des collectivités plus solides

Rompre le cycle de la pauvreté nécessite un effort communautaire de la plus grande ampleur possible. Notre gouvernement est déterminé à établir des partenariats avec les organismes communautaires, avec le secteur privé, avec les parties intéressées et les administrations gouvernementales à tous les niveaux en vue de donner vie à des initiatives, des programmes, des services et d'autres soutiens qui peuvent contribuer à édifier des collectivités fortes et apporter des changements pérennes pour sortir les Ontariennes et Ontariens de la pauvreté.

Soutenir le secteur sans but lucratif

Les organismes du secteur sans but lucratif fournissent des services importants aux familles de nos collectivités, et nombre d'entre eux soutiennent les Ontariennes et Ontariens à faible revenu et issus d'un environnement défavorisé. De nombreux organismes sans but lucratif œuvrent à la réduction des difficultés liées à la pauvreté (p. ex. en proposant des services d'aide à l'emploi ou à l'établissement) et fournissent un soutien aux familles (p. ex. sous la forme de services de garde d'enfants, de programmes après l'école, de services pour les aînés et de programmes récréatifs). Nous travaillons actuellement au renforcement de la capacité de ce secteur pour qu'il puisse servir plus efficacement ses clients quel que soit l'endroit, notamment en ce qui concerne les soutiens visant à réduire la pauvreté.

Pourquoi c'est important

Un secteur sans but lucratif plus solide contribuera à renforcer les collectivités et prêtera main-forte à de nombreux Ontariens et Ontariennes en les aidant à améliorer leur vie.

Le saviez-vous ?

Les organismes sans but lucratif de l'Ontario jouent un rôle dans l'essor de notre économie avec une contribution de près de 50 milliards de dollars – soit 7 p. 100 de son PNB – et plus d'un million d'emplois dans la province. Cinq autres millions de personnes travaillent bénévolement pour le secteur sans but lucratif.

Mesures prises :

- Le **Projet de partenariat** a été lancé en 2010 pour renforcer le partenariat entre le gouvernement et le secteur sans but lucratif. En mars 2011, à l'issue d'un processus de consultation de huit mois, un rapport sur le Projet de partenariat a été publié. Il proposait un ensemble de six recommandations concrètes, qui ont été adoptées et forment le socle de la stratégie gouvernementale visant à renouveler, simplifier et moderniser notre relation avec le secteur sans but lucratif.

Résultats obtenus :

- En avril 2011, le Bureau du Projet de partenariat a été établi au sein du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport et servir de pôle de collaboration pour les enjeux sectoriels, aussi bien à l'intérieur du gouvernement qu'au sein du secteur lui-même.
- Le Forum sur le partenariat sert de tribune aux leaders issus des secteurs public, sans but lucratif et privé pour qu'ils puissent discuter de différents enjeux et orienter le travail entrepris dans le cadre du Projet de partenariat.

- Le **Programme de subventions de partenariat** a été lancé en juillet 2011 dans le but de procurer aux organismes sans but lucratif des subventions pour encourager le renforcement de la coopération, de la communication et des réseaux à l'échelle du secteur.

Mesures prises :

- Nous avons adopté la ***Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*** pour moderniser la législation régissant les organisations sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario.

- La Loi devrait entrer en vigueur d'ici au 1er juillet 2013. Les organisations sans but lucratif existantes bénéficieront d'une période de transition de trois ans pour mettre à jour leurs règlements administratifs et autres documents.

Résultats obtenus :

- Une fois proclamée en vigueur, la nouvelle *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* bénéficiera à de nombreux organismes sans but lucratif, y compris ceux qui œuvrent à réduire la pauvreté et qui fournissent des services et des ressources aux Ontariennes et Ontariens dans le besoin (p. ex. en matière de nourriture, de logement et d'aide à l'emploi).

- Une fois en vigueur, la nouvelle Loi :
  - simplifiera le processus de constitution en société;
  - améliorera la gouvernance d'entreprise et la reddition de comptes (p. ex. en prévoyant une obligation de diligence pour la direction);
  - prévoira un plus grand nombre de droits pour les membres (p. ex. plus de recours, meilleur accès aux documents financiers);
  - établira clairement que les organismes sans but lucratif peuvent se livrer à des activités commerciales si celles-ci soutiennent les objectifs non lucratifs de l'organisme;
  - prévoira un processus d'examen financier plus simple au lieu d'un audit dans des circonstances spécifiées; et
  - sera en adéquation avec la législation moderne des autres territoires de compétence du Canada.

Mesures prises :

- Nous appuyons le **Défi des partenariats pour l'innovation sociale** des Centres d'excellence de l'Ontario, une initiative visant à établir de nouveaux partenariats entre l'industrie, le milieu de l'enseignement et le secteur sans but lucratif pour mettre au point des services, des produits et des modèles opérationnels présentant des avantages sur le plan social et instaurant un changement positif.

- En particulier, le Défi des partenariats pour l'innovation sociale encourage les projets collaboratifs entre les organismes sans but lucratif, les acteurs de l'industrie et les partenaires académiques qui s'attaquent à des enjeux sociaux tels que la réduction de la pauvreté.

Résultats obtenus :

- En juin 2012 a eu lieu un forum sur la réduction de la pauvreté réunissant des organismes et des intervenants représentant l'enfance et la jeunesse, les personnes âgées, les personnes handicapées, les Ontariennes et Ontariens des régions rurales, les Premières Nations, les minorités raciales et ethniques, etc.

- Les idées qui ont germé à l'occasion de ce forum ont abouti à des propositions de projets collaboratifs visant à lutter contre la pauvreté.

- Les projets retenus :
  - auront un effet bénéfique sur les organismes sans but lucratif et les organismes communautaires, qui auront accès à un vivier de talents hautement spécialisés ainsi qu'à une technologie et une recherche de premier ordre;
  - créeront des partenariats qui encourageront l'établissement de programmes, de services et d'approches contribuant à atténuer l'impact social de la pauvreté.

Mesures prises :

- Nous investissons dans **Social Venture Exchange**, une plateforme d'investissement privée et axée sur l'Ontario qui fait le lien entre les entreprises susceptibles d'avoir un impact social positif et les investisseurs et les fournisseurs de services pouvant les aider à faire de leur idée une réalité.

- Social Venture Exchange s'intéresse au nombre croissant d'entreprises à but lucratif et non lucratif de l'Ontario qui veulent faire progresser leur mission, se développer et avoir un impact positif, mais qui ont des difficultés d'accès au capital. Social Venture Exchange constituera un point d'accès unique pour mettre en relation des investisseurs et des entreprises à visée sociale considérés comme ayant un impact positif sur le plan social et environnemental.

Résultats attendus :

- En 2013, Social Venture Exchange injectera 10 millions de dollars dans différentes entreprises à visée sociale en Ontario.
- Il proposera une plateforme en ligne en vue de rassembler les investisseurs désireux d'œuvrer pour le changement social et des entreprises novatrices ayant besoin d'un appui financier.
- Social Venture Exchange pourrait appuyer les entreprises qui créent des possibilités permettant de rompre le cycle de la pauvreté dans de nombreux domaines et segments de la société, et qui s'intéressent notamment au logement abordable, aux services d'emploi, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, aux Premières Nations et aux nouveaux Canadiens et Canadiennes.

Mesures prises :

- Nous avons élaboré la **Ligne directrice sur les partenariats pour le partage des installations** afin d'aider les conseils scolaires à établir des partenariats avec des organismes communautaires en vue du partage des installations scolaires pendant les heures d'école.

Pourquoi c'est important

Disposer d'un plus grand nombre de services implantés dans les écoles du voisinage permet aux élèves et à la collectivité au sens large de bénéficier d'un accès accru à toute une gamme de services.

UN BUREAU DE SANTÉ S'INSTALLE DANS UNE ÉCOLE POUR RENDRE SES SERVICES PLUS ACCESSIBLES

L'organisme Simcoe Muskoka District Health Unit partage des installations avec la Midland Secondary School (Simcoe County District School Board) depuis début 2011. Cet emplacement offre au public le moyen d'accéder facilement à toute la gamme de services de l'organisme, comme les services de vaccination, de promotion d'un mode de vie sain, de santé familiale et prénatale, de protection contre les risques sanitaires et les maladies infectieuses, et d'information sur la salubrité des aliments et de l'eau.

« En nous installant sur ce site, notre objectif était de proposer au public un lieu très visible – les membres du public peuvent se rendre facilement à l'unité de soins de santé, que ce soit à pied, en bicyclette ou en empruntant les transports en commun », expliquait le docteur Charles Gardner, hygiéniste médical, au moment du déménagement. « Cela signifie que pour venir nous voir, nos clients pourront opter pour des modes de transport sains et actifs, et ainsi réduire les émissions de gaz d'échappement – deux priorités à long terme en matière de santé publique. »

Résultats obtenus :

- Dans toute la province, les conseils scolaires ont mis en place avec succès des partenariats pour le partage des installations – ceux-ci permettent aux conseils de compenser les coûts des installations et améliorent également les possibilités d'instruction et les liens communautaires.
- Nous encourageons les conseils scolaires et leurs partenaires communautaires à exploiter ce succès en élargissant le nombre de partenariats existants d'une façon transparente, durable et qui encourage le rendement des élèves ainsi que leur bien-être.

Aide sociale

Le gouvernement procure une aide financière de base aux Ontariennes et aux Ontariens dans le besoin. Cette aide permet de régler certains des problèmes qu'ils rencontrent. Il est important de veiller à ce que les personnes dans le besoin aient accès à une aide financière de base tout en les aidant simultanément à réussir leur transition vers l'autonomie financière.

Le saviez-vous ?

Le taux de l'aide sociale a augmenté de 14,9 p. 100 depuis 2003.

Taux de l'aide sociale

Nous avons augmenté le taux de l'**aide sociale** à huit reprises depuis 2003. L'augmentation la plus récente, annoncée dans le cadre du budget de l'Ontario 2012, comprend une augmentation d'un pour cent qui a été ajoutée au montant de l'aide sociale de base pour adultes et les allocations pour le logement destinées aux Ontariennes et aux Ontariens qui comptent sur le programme Ontario au travail, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LA PAUVRETÉ

Bien que nous ayons accompli des progrès substantiels au cours des quatre premières années d'existence de la Stratégie de réduction de la pauvreté, il nous reste encore du pain sur la planche et nous ne pouvons pas y arriver seuls. Depuis le lancement de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous demandons au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

- Porter la Prestation fiscale pour le revenu de travail à 2 000 dollars par année et par famille.
- Augmenter le Supplément de la prestation nationale pour enfants au maximum de 1 200 dollars par enfant.

On estime que l'augmentation de 1 200 dollars par enfant du Supplément de la prestation nationale pour enfants et l'augmentation de 2 000 dollars de la Prestation fiscale pour le revenu de travail par famille feront baisser le taux de pauvreté infantile pour le ramener à 12,6 p. 100 d'ici à 2013. Sans ces hausses, on estime que le taux de pauvreté infantile s'établira à 14,6 p. 100 d'ici à 2013.

À l'avenir, la lutte contre la pauvreté doit avoir une portée nationale. Un partenariat renforcé avec le gouvernement fédéral permettrait de mobiliser les investissements de l'Ontario et donc d'améliorer le sort des enfants et des familles à faible revenu. La pauvreté ne s'arrête pas aux frontières de la province : elle touche toutes les régions de notre pays.

Il est logique que la pauvreté devienne un enjeu fédéral/provincial/territorial et débouche sur l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté capable de mobiliser les ressources et l'expertise canadiennes collectives pour trouver des solutions durables.

CONCLUSION

Au cours des quatre dernières années, la Stratégie de réduction de la pauvreté a vraiment permis d'améliorer l'existence des Ontariennes et des Ontariens dans le besoin. Alors que nous traversons l'une des pires récessions mondiales de notre époque, notre Stratégie nous a permis de protéger les Ontariennes et les Ontariens défavorisés, dont les perspectives auraient été bien plus sombres sans les investissements que nous avons réalisés. Environ 40 000 enfants ont brisé le cycle de la pauvreté depuis le lancement de notre stratégie visionnaire.

Investissements clés

Les investissements essentiels consentis dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté ont permis aux Ontariennes et Ontariens de donner à leurs enfants le meilleur départ possible dans la vie, aux parents de mettre un toit sécuritaire au-dessus de leurs têtes et aux chômeurs de trouver un emploi ou de perfectionner leurs compétences. Ils ont aussi contribué à édifier des collectivités dotées de filets de sécurité et d'outils plus solides permettant aux familles de s'affranchir de la pauvreté.

Le gouvernement investit actuellement plus de 250 millions de dollars par année dans des programmes de santé et de développement des enfants dans tout l'Ontario. Cela signifie que les enfants sont plus nombreux à avoir droit à l'aide nécessaire pour bien démarrer dans la vie, être prêts à entamer leur scolarité et avoir accès à des repas nutritifs pour pouvoir apprendre dans de meilleures conditions lorsqu'ils arrivent à l'école.

Progrès accomplis

Le sort des Ontariennes et des Ontariens s'est amélioré grâce aux importantes réalisations de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Par exemple, une mère seul soutien de famille qui élève un jeune enfant, qui travaille à temps plein au salaire minimum et qui perçoit toutes les prestations disponibles, vivait au-dessus du seuil de la pauvreté en 2012. La même mère aurait vécu sous le seuil de la pauvreté en 2003.

Faire une différence

REVENU D'UNE MÈRE SEUL SOUTIEN DE FAMILLE QUI TRAVAILLE ET QUI ÉLÈVE UN ENFANT, EN 2003 ET EN 2012

Grâce à certains investissements et au Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance mis en œuvre par le gouvernement, une mère seule qui élève un jeune enfant, qui travaille à temps plein au salaire minimum et qui perçoit toutes les prestations disponibles vit au-dessus de la Mesure de faible revenu (MFR) estimée pour 2012. Son revenu annuel après impôt s'élève à environ 28 600 dollars, soit un revenu légèrement supérieur à la MFR, contre un revenu après impôt de 18 100 dollars ou inférieur de plus de 2 000 dollars à la MFR en 2003.

Parent seul soutien de famille qui élève un jeune enfant et qui travaille à temps plein au salaire minimum

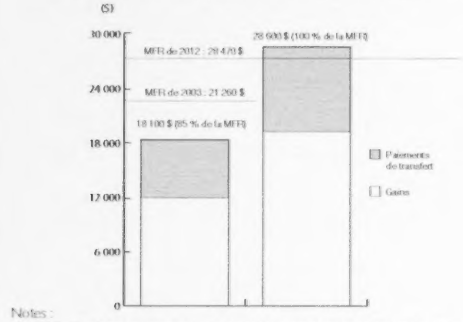

Notes :
1) Les transferts gouvernementaux incluent les prestations pour enfants et les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux.
2) La MFR pour 2012 est une estimation.
Source : Ministère des Finances de l'Ontario

Perspectives

Examen de l'aide sociale

Nous nous sommes engagés à effectuer le premier examen exhaustif de l'aide sociale depuis 20 ans, en mettant sur pied la **Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario**, dirigée par l'honorable Frances Lankin et M. Munir Sheikh.

Le 24 octobre 2012, la Commission a remis son rapport final, intitulé *Améliorer les perspectives : Réforme de l'aide sociale en Ontario*. Ce dernier formule tout un éventail de recommandations pour rendre le système d'aide sociale plus souple et plus équitable pour tous les clients, pour le rendre plus accessible et plus compréhensible, et pour améliorer sa capacité à offrir aux gens des occasions d'emploi.

Le rapport propose une vision audacieuse pour favoriser le changement et nous appuyons les objectifs qui y sont exposés. Cela nous permettra d'atteindre notre objectif final : réduire la pauvreté en offrant plus de possibilités aux Ontariennes et aux Ontariens.

Toutefois, le rapport explique clairement qu'il n'existe pas de solutions simples pour transformer avec succès les programmes d'aide sociale de l'Ontario.

C'est la raison pour laquelle nous allons prendre le temps, en collaborant avec nos partenaires (gouvernementaux comme non gouvernementaux), de discuter des implications que suppose la transformation du système pour entamer l'élaboration d'un cadre responsable en vue du changement.

Dans l'intervalle, nous prendrons des mesures initiales pour faire une différence positive dans la vie des clients qui dépendent de l'aide sociale. Il s'agira notamment :

- d'améliorer les services d'emploi de l'aide sociale destinés aux personnes qui sont capables de travailler;
- de collaborer avec les employeurs pour établir de meilleurs liens entre les clients et les personnes handicapées, d'une part, et la population active, d'autre part;
- de déterminer comment simplifier et rationaliser le système de façon optimale en modernisant le mode de prestation des services.

Pour lire le rapport final de la Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario, rendez-vous sur : www.socialassistancereview.ca/accueil?language=fr_FR&

Stratégie ontarienne pour la jeunesse

Pour faire une différence durable dans la vie des jeunes, nous travaillons avec nos partenaires à l'élaboration d'une Stratégie pour la jeunesse à long terme et à l'échelle de la province.

En nous fondant sur l'*Examen des causes de la violence chez les jeunes*, sur *D'un stade à l'autre : Une ressource pour le développement des jeunes* et sur le Plan d'action pour la jeunesse de 2012, nous nous sommes engagés à élaborer une Stratégie pour la jeunesse. Cette stratégie énoncera un ensemble de priorités communes pour les jeunes de l'Ontario afin de les aider à réussir leur passage à l'âge adulte, notamment en coordonnant plus efficacement les mesures prises pour appuyer les jeunes dans la province. Cette stratégie décrira également les résultats et les indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés.

Dans le cadre de cette stratégie, nous appuierons également la création de comités de planification jeunesse et d'outils pour aider à mesurer et à évaluer les programmes communautaires.

Nous voulons nous assurer que les mesures collectives que nous prenons produisent des résultats optimaux pour les jeunes.

La prochaine Stratégie de réduction de la pauvreté

Avec la Stratégie de réduction de la pauvreté, notre gouvernement s'engage sur le long terme. Toutefois, le combat consistant à aider les Ontariennes et Ontariens à s'affranchir de la pauvreté transcende le mandat de tout gouvernement. Quand elle a été édictée, la *Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté* a reçu le soutien unanime de tous les partis représentés à l'Assemblée législative. Le renouvellement de la Stratégie est prévu dans la loi. Le gouvernement est tenu d'élaborer tous les cinq ans une nouvelle stratégie avec des objectifs spécifiques pour réduire la pauvreté. La consultation du public est une exigence clé du processus de renouvellement. Certaines personnes risquent davantage de vivre dans la pauvreté, notamment les mères seul soutien de famille, les personnes âgées, les personnes handicapées, les immigrants et les Autochtones, et leur voix doit être entendue lors des efforts visant le renouvellement de la Stratégie afin de s'attaquer aux besoins existants et à venir.

Le gouvernement est profondément déterminé à ce que chaque nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté fixe des initiatives et des objectifs spécifiques conçus pour améliorer la situation socioéconomique des Ontariennes et des Ontariens qui vivent dans la pauvreté. Ce faisant, nous devons continuer de mettre l'accent sur l'importance des collectivités, en aidant les enfants, les jeunes et les familles et en collaborant avec de très nombreux intervenants et partenaires. Les difficultés économiques persistantes exigent que nous forgions de l'avant avec détermination, innovation et vigueur afin de renouveler la Stratégie et parvenir à faire une différence durable dans la vie des Ontariennes et des Ontariens.

ANNEXE

MESURES, INDICATEURS ET RÉSULTATS

L'établissement d'un objectif ambitieux consistant à sortir 25 p. 100 des enfants de la pauvreté en l'espace de cinq ans et à soumettre un rapport sur nos progrès représente un volet important de notre Stratégie de réduction de la pauvreté. Comprendre dans quels domaines nous progressons et ceux sur lesquels nous devons mettre l'accent permet d'orienter nos efforts.

À propos des indicateurs

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons choisi au total huit indicateurs qui, ensemble, permettent de mieux comprendre l'impact de cette stratégie. Ces indicateurs liés aux perspectives portent sur des enjeux essentiels, tels que le niveau de revenu, l'éducation, la santé, le logement et le niveau de vie.

Voici les huit indicateurs :

1. Maturité scolaire
2. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
3. Progrès scolaire
4. Poids à la naissance
5. Mesure de faible revenu (MFR)
6. Niveau de pauvreté
7. Niveau de vie
8. Mesure relative au logement en Ontario

Les données de Statistique Canada concernant nos indicateurs fondés sur le revenu datent d'il y a 18 mois. L'impact de nos investissements sur la Mesure de faible revenu, sur le niveau de pauvreté, sur le niveau de vie et sur la Mesure relative au logement en Ontario concerne la deuxième année d'existence (2010) de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Indicateur nº 1 : Maturité scolaire

Les enfants ont de plus grandes chances de réussir lorsqu'ils arrivent à l'école en étant prêts à apprendre. Ils doivent être en bonne santé et acquérir des compétences sociales et affectives. Ils ont besoin d'aptitudes langagières, de capacités de raisonnement et d'aptitudes à communiquer, ainsi que de connaissances générales pour pouvoir participer aux expériences éducatives et mettre ces expériences à profit. Cet indicateur s'appuie sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), un outil démographique qui permet de mesurer la santé développementale et la maturité des enfants en matière d'apprentissage scolaire.

Utilisé au jardin d'enfants, cet instrument permet de mesurer les compétences et les aptitudes des enfants qui contribuent à leur bon développement lors de leur entrée à l'école dans les cinq domaines suivants : santé physique et bien-être; aptitude sociale; maturité affective; acquisition du langage et développement cognitif; et aptitude à communiquer et connaissances générales. Ces données sont collectées chaque année dans un tiers des conseils scolaires de l'Ontario. Par conséquent, trois années sont nécessaires pour obtenir les données concernant la province dans son ensemble.

Comme nous l'avions signalé dans les précédents rapports d'étape annuels, entre 2007 et 2009, 71,5 p. 100 des enfants faisant l'objet de l'enquête ne montraient aucun signe de vulnérabilité. Cela signifie que la plupart des enfants ontariens réussissent à l'école, mais que certains d'entre eux risquent d'avoir des résultats moins bons et pourraient bénéficier d'un soutien supplémentaire pour favoriser leur réussite scolaire.

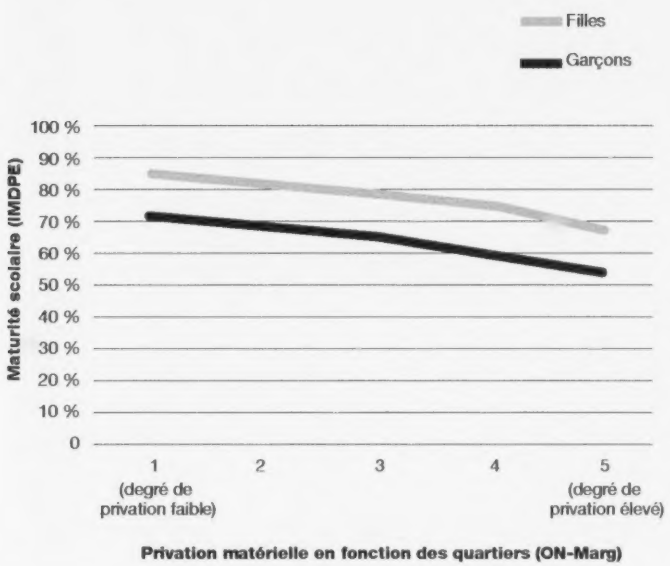

Entre 2010 et 2012, 72,4 p. 100 des enfants de l'Ontario présentaient des conditions favorables à la réussite scolaire, avec 79,4 p. 100 chez les filles et 65,6 p. 100 chez les garçons. À l'entrée à l'école, les filles tendent à avoir une maturité scolaire plus élevée que les garçons. L'étude du degré de privation en fonction des quartiers fait ressortir que les enfants des quartiers présentant un degré plus élevé de privation matérielle ont tendance à présenter des conditions moins favorables à la réussite scolaire lors de leur entrée à l'école.

Il existe en Ontario de nombreux services et soutiens qui favorisent le développement de l'enfant avant l'entrée à l'école. Les programmes axés sur le développement des parents et des enfants jouent un rôle important pour aider les enfants à prendre le meilleur départ possible dans la vie. Pris ensemble, des programmes tels que le programme « Bébés en santé, enfants en santé », les Centres de la petite enfance, les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, le Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et le Programme de développement du nourrisson offrent aux parents toute une gamme de services de soutien parental, de dépistage, d'évaluation et de traitement afin d'aider les enfants à réussir à l'école et dans la vie.

Taux d'obtention de diplôme en Ontario

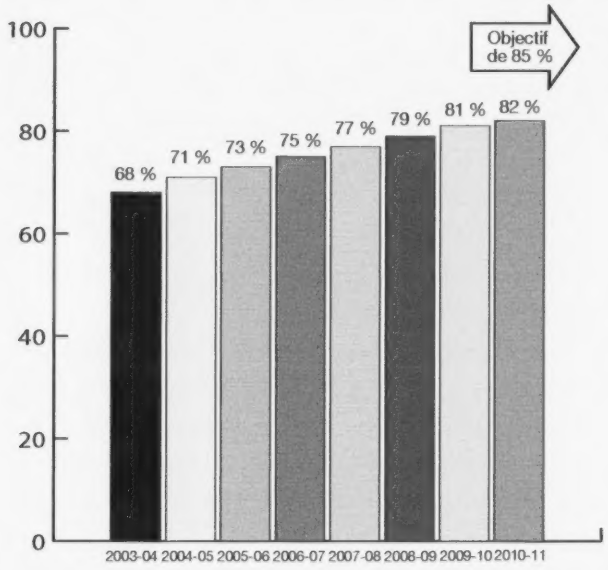

Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Indicateur n° 2 : Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Dans notre économie fondée sur le savoir et les compétences, obtenir un diplôme d'études secondaires est plus important que jamais. Les jeunes titulaires d'un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de décrocher un meilleur emploi et d'avoir une capacité de gain supérieure tout au long de leur vie.

Cet indicateur représente le pourcentage d'élèves du secondaire qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires de l'Ontario au cours de chaque année scolaire. Le taux d'obtention de diplôme en Ontario représente le pourcentage d'élèves d'une cohorte qui obtiennent ce diplôme dans les cinq années suivant celle au cours de laquelle ils ont commencé la 9e année.

Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires en Ontario durant l'année scolaire 2010-2011 était de 82 p. 100, soit une augmentation de 14 points de pourcentage par rapport au taux d'obtention de diplôme de 68 p. 100 en 2003-2004. Ceci signifie que 93 000 élèves supplémentaires ont obtenu leur diplôme depuis l'année 2003-2004, alors que cela n'aurait pas été le cas si le taux était resté à son niveau de l'époque.

Pourcentage d'élèves de 3e et de 6e année atteignant ou dépassant la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques (écoles de langue française et écoles de langue anglaise)

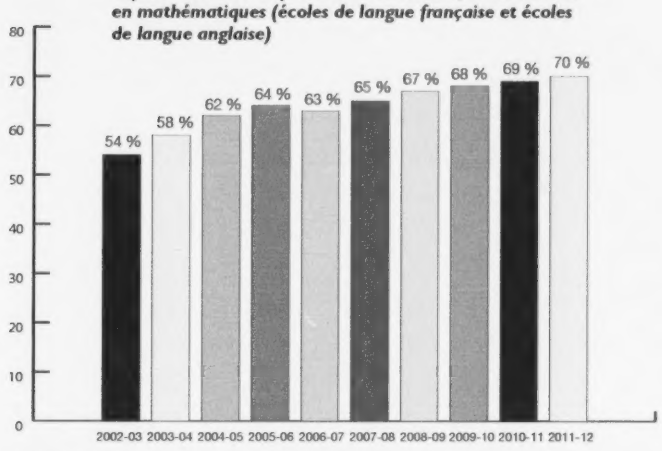

Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario, sur la base des données de l'OQRE

Résultats des élèves de 3e année aux évaluations de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques
Élèves anglophones

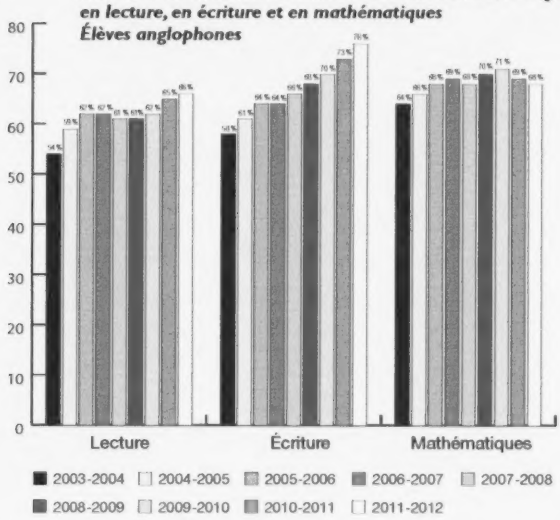

Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario sur la base des données de l'OQRE

Résultats des élèves de 3e année aux évaluations de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques
Élèves francophones

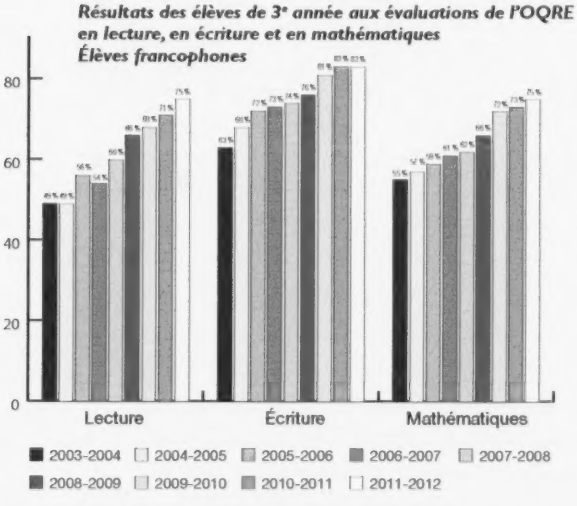

Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario sur la base des données de l'OQRE

Indicateur n° 3 : Progrès scolaire

L'évaluation à l'échelle de la province est un instrument de mesure important des progrès réalisés par les enfants en littératie et en numératie; elle nous permet d'identifier les domaines à améliorer et de diriger les soutiens là où ils sont le plus nécessaires. Cet indicateur fournit des renseignements cruciaux pour la planification de l'apprentissage et de la réussite des élèves.

Cet indicateur est fondé sur l'évaluation provinciale de la réussite des élèves en fonction des objectifs d'apprentissage prévus par le curriculum de l'Ontario, qui est effectuée par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Il rend compte des résultats globaux obtenus en lecture, en écriture et en mathématiques par les élèves de 3e et de 6e année.

Plus de 55 000 élèves de 3e et de 6e année supplémentaires atteignent ou dépassent la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques, comparé aux résultats obtenus à ces tests il y a neuf ans.

En 2011-2012, 70 p. 100 des élèves de 3e et de 6e année maîtrisent les compétences en lecture, écriture et mathématiques qui leur permettront de réussir au palier secondaire et postsecondaire, et au sein de la population active. Il s'agit d'une augmentation de 67 p. 100 par rapport à nos données de référence de 2008-2009 et de 16 points de pourcentage depuis 2002-2003.

Résultats en 3e année

Pour l'année d'évaluation 2011-2012 portant sur les élèves anglophones, 66 p. 100 des élèves de 3e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 76 p. 100 en écriture et 68 p. 100 en mathématiques. Pour les élèves francophones de 3e année, les résultats étaient les suivants : 75 p. 100 des élèves de 3e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 83 p. 100 en écriture et 75 p. 100 en mathématiques. Il convient de noter que la norme provinciale correspond à une note de niveau 3 ou d'environ « B ».

Résultats des élèves de 6e année aux évaluations de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques
Élèves anglophones

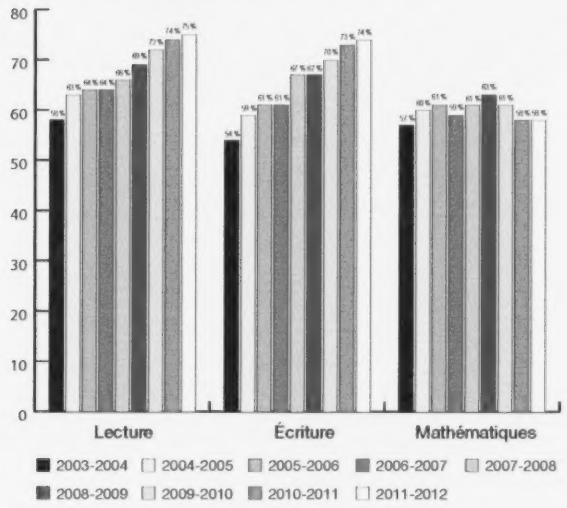

Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario sur la base des données de l'OQRE

Résultats des élèves de 6e année aux évaluations de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques
Élèves francophones

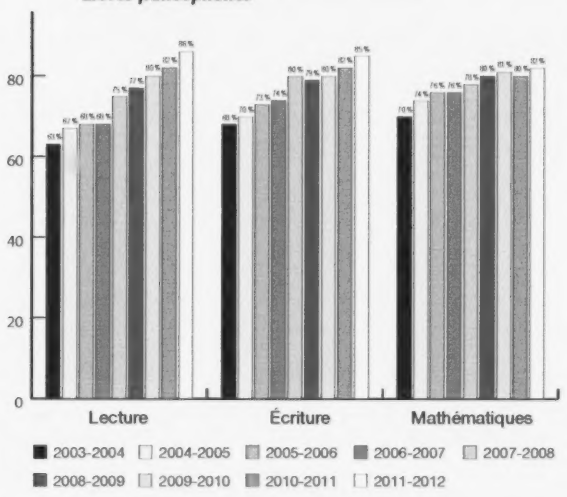

Source : Ministère de l'Éducation de l'Ontario sur la base des données de l'OQRE

Résultats en 6e année

Pour l'année d'évaluation 2011-2012 portant sur les élèves anglophones, 75 p. 100 des élèves de 6e année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 74 p. 100 en écriture et 58 p. 100 en mathématiques. Pour les élèves francophones de 6e année, les résultats étaient les suivants : 86 p. 100 d'entre eux atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 85 p. 100 en écriture et 82 p. 100 en mathématiques.

Depuis 2003, le gouvernement a réduit l'effectif des classes au cycle primaire, renforcé la formation professionnelle des enseignantes et enseignants et amélioré le taux d'obtention de diplôme. Dans tout l'Ontario, 400 nouvelles écoles financées par les fonds publics ont été construites et 170 autres sont en cours de planification ou de construction.

Au mois de septembre 2012, environ 122 000 enfants âgés de quatre et cinq ans faisaient partie du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein dans près de 1 700 écoles. Une fois intégralement mis en œuvre en septembre 2014, le programme sera offert dans les écoles élémentaires publiques à tous les enfants âgés de quatre et cinq ans en Ontario.

Les élèves qui réussissent tôt à l'école sont mieux placés pour obtenir de bons résultats scolaires par la suite et suivre des études postsecondaires. C'est la garantie que l'Ontario aura la main-d'œuvre qualifiée qui lui permettra d'être compétitif sur le marché international.

Indicateur n° 4 : Poids à la naissance

Les enfants en santé ont davantage de chances de réussir dans pratiquement tous les aspects de leur vie, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Cet indicateur représente le pourcentage de nouveau-nés ayant un poids santé à la naissance, compte tenu de leur âge gestationnel. Les études révèlent que les bébés qui naissent dans une famille à faible revenu ont plus souvent un poids à la naissance inférieur à la normale, ce qui peut compromettre davantage leurs chances de vivre en bonne santé. Entre 2010 et 2012, 80,7 p. 100 des bébés ontariens avaient un poids santé à la naissance[7].

[7] Source : BORN ONTARIO (base de données périnatales Niday)

Indicateur nº 5 : Mesure de faible revenu

La Stratégie de réduction de la pauvreté utilise la Mesure de faible revenu (MFR50) de Statistique Canada, dont l'année de référence est 2008, afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté infantile. La MFR50 représente le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à 50 p. 100 du revenu familial médian rajusté.

L'objectif de la Stratégie de réduction de la pauvreté est de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 p. 100 en l'espace de cinq ans, soit 103 000 enfants.

En 2010, 13,8 p. 100 de tous les enfants de l'Ontario se situaient sous la MFR fixe, contre 14,6 p. 100 en 2009 et 15,2 p. 100 en 2008[3]. Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté était de 372 000 en 2010, alors qu'il était de 393 000 en 2009 et de 412 000 en 2008. En 2010, la deuxième année de la Stratégie de réduction de la pauvreté, environ 40 000 enfants ne vivaient plus dans la pauvreté.

- Le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu dirigées par une mère seul soutien de famille se situait à 35,6 p. 100 en 2010, soit une légère augmentation par rapport à 35,1 p. 100 en 2009, mais une baisse notable par rapport à 43,7 p. 100 en 2008.

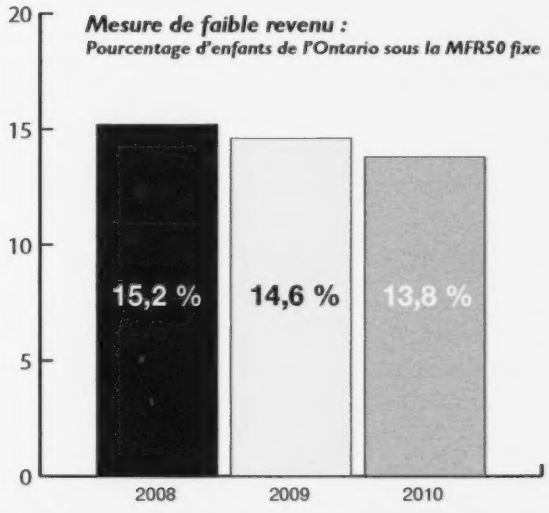

Source : ministère des Finances de l'Ontario, selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada

- Le pourcentage d'enfants vivant dans une famille avec deux parents se situait à 10,7 p. 100 en 2010, soit une baisse par rapport au pourcentage de 11,4 p. 100 en 2009 et de 10,3 p. 100 en 2008.

- Le pourcentage d'enfants vivant dans tous les autres types de familles (familles dirigées par un père seul soutien de famille et familles dirigées par un grand-père, une grand-mère ou tout autre parent proche) se situait à 13,8 p. 100 en 2010, soit une baisse par rapport au pourcentage de 15,3 p. 100 en 2009 et de 15,4 p. 100 en 2008.

- La plupart des enfants vivent dans des familles avec deux parents (82 p. 100) et dans des familles dirigées par une mère seul soutien de famille (12 p. 100). Environ 6 p. 100 des enfants vivent dans d'autres types de familles.

Pour respecter l'objectif de réduction de la pauvreté de 25 p. 100 en cinq ans, 103 000 enfants doivent briser le cycle de la pauvreté d'ici à 2013. Bien que l'Ontario ait obtenu de bons résultats tôt, il faut souligner qu'une prestation temporaire, la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente, a permis de réduire la pauvreté infantile d'environ 20 000 enfants en 2010. Sans cette prestation, le taux de pauvreté infantile serait demeuré inchangé à 14,6 p. 100.

Récessions et tendances liées au faible revenu

La récente récession mondiale a un impact durable sur les revenus et la situation des ménages en 2010. Les revenus marchands réels du cinquième le plus pauvre des ménages ontariens ayant des enfants ont diminué en 2010 en moyenne de 1 900 dollars par rapport à 2008. La chute des revenus marchands a eu une incidence négative sur les indicateurs de faible revenu.

La récente récession a nui aux perspectives des personnes pauvres de la même façon qu'au cours des récessions économiques précédentes. Le revenu marchand moyen réel du cinquième le plus pauvre de toutes les familles a chuté de 23 p. 100 entre 2007 et 2010. Il s'agit d'une chute plus importante que celle de 19 p. 100 enregistrée durant la récession du début des années 1980, mais moins importante que celle de 43 p. 100 enregistrée durant la récession du début des années 1990. En dépit

[3] La MFR fixe ou MFR50 est le seuil de Mesure de faible revenu de Statistique Canada en 2008 actualisé à l'aide de l'IPC pour 2009 et 2010. Dans le cas d'un ménage comptant une seule personne, le seuil était de 18 668 dollars en 2008, de 18 717 dollars en 2009 et de 19 061 dollars en 2010. Pour connaître le seuil des autres types de ménages, veuillez multiplier le seuil s'appliquant à une seule personne par la racine carrée de la taille du ménage. Veuillez noter que Statistique Canada a révisé les estimations relatives à la population et au revenu pour les années 2006 à 2009. Par conséquent, les seuils de MFR fixe pour 2008 et 2009 ont légèrement changé par rapport aux rapports annuels précédents.

de la baisse nette du revenu marchand, le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu a diminué durant cette période, alors qu'il avait augmenté durant la récession du début des années 1980 et durant celle du début des années 1990[4].

Des transferts gouvernementaux plus élevés et un impôt sur le revenu plus bas ont récemment contribué à réduire la pauvreté. L'augmentation de la Prestation ontarienne pour enfants a, à elle seule, entraîné une augmentation du revenu réel moyen du cinquième le plus pauvre des ménages d'environ 900 dollars, ce qui équivaut à environ la moitié de la baisse du revenu marchand.

Sans la Stratégie de réduction de la pauvreté, on estime que 77 000 enfants supplémentaires auraient vécu dans la pauvreté en 2010, et que le taux de faible revenu s'établirait à près de trois points de pourcentage de plus que le taux réel.

Indicateur n°6 : Niveau de pauvreté

Certaines familles qui vivent dans une grande pauvreté sont confrontées à de graves difficultés pour rompre le cycle de la pauvreté et bâtir un avenir meilleur pour leurs enfants. L'indicateur du niveau de pauvreté nous montre en quoi la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario améliore le bien-être des personnes vivant dans une grande pauvreté.

Cet indicateur est fondé sur la Mesure de faible revenu (MFR40), dont l'année de référence est 2008. Il représente le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu est inférieur à 40 p. 100 du revenu familial médian rajusté[5].

En 2010, 7,1 p. 100 des enfants en Ontario vivaient dans une grande pauvreté, ce qui représente une légère baisse par rapport au taux de 7,3 p. 100 enregistré en 2009 et de 8,5 p. 100 en 2008. En 2010, le nombre d'enfants vivant dans une grande pauvreté était de 190 000, soit une diminution de 41 000 enfants depuis 2008.

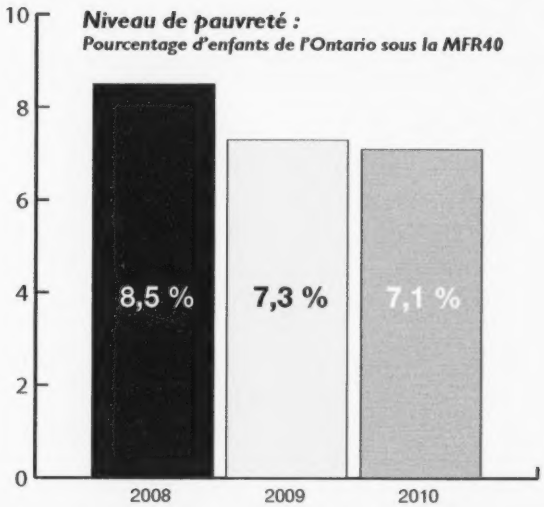

Source : ministère des Finances de l'Ontario, selon l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada

[4] Dans cette phrase, faible revenu signifie les seuils de faible revenu (SFR) après impôt. La MFR fixe n'est pas disponible pour ces périodes antérieures, mais les deux mesures montrent des tendances similaires, car elles sont toutes deux actualisées à l'aide de l'IPC. Le SFR des enfants a chuté de 1,6 p. 100 entre 2007 et 2010.

[5] Le rajustement tient compte de la taille des ménages. Les seuils pour 2009 et 2010 sont obtenus en appliquant l'inflation de l'IPC pour rajuster les augmentations du coût de la vie.

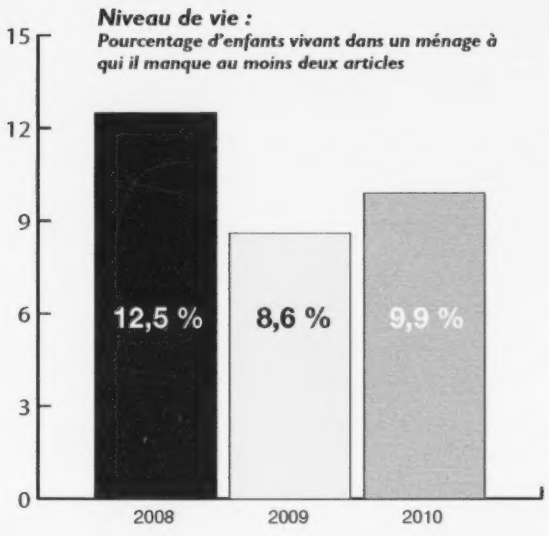

Indicateur nº 7 : Niveau de vie

Cet indicateur mesure le nombre de personnes qui ne peuvent pas accéder à un niveau de vie que la plupart des Ontariennes et des Ontariens tiennent pour acquis, basé sur une liste de 10 questions portant sur des produits de première nécessité. Les ménages sont défavorisés ou pauvres selon cet indicateur s'ils n'ont pas et ne peuvent pas se permettre d'acheter au moins deux articles figurant sur cette liste. Cet indicateur a été élaboré pour la Stratégie de réduction de la pauvreté par le Caledon Institute of Social Policy et la Daily Bread Food Bank, en partenariat avec Statistique Canada et le gouvernement de l'Ontario.

En 2010, 9,9 p. 100 des enfants vivaient dans des familles qui n'avaient pas au moins deux articles, soit une augmentation par rapport au pourcentage de 8,6 p. 100 en 2009, mais une baisse par rapport au pourcentage de 12,5 p. 100 enregistré en 2008. Le taux de défavorisation de toutes les personnes se situait à 9,4 p. 100 en 2010, soit une diminution par rapport au pourcentage de 9,9 p. 100 enregistré en 2009 et de 11,1 p. 100 en 2008.

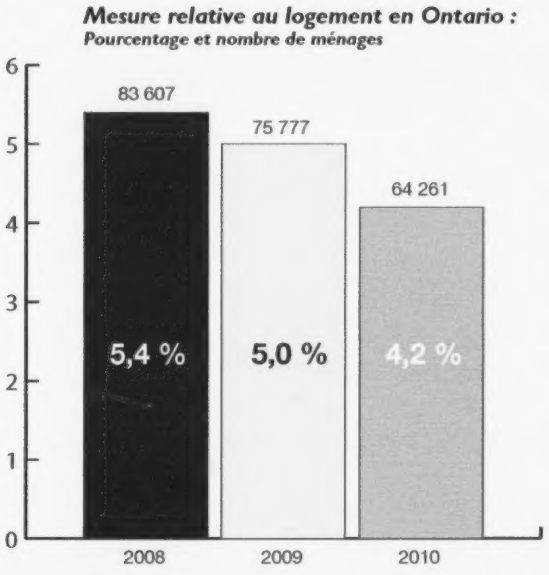

Source : Statistique Canada

Indicateur nº 8 : Mesure relative au logement en Ontario

Les enfants ont de meilleures chances de grandir et de s'épanouir – aux plans affectif, intellectuel et scolaire – lorsqu'ils vivent dans un logement sécuritaire et stable. Cet instrument de mesure nous indique combien de familles à faible revenu ayant des enfants font face à des coûts de logement disproportionnés par rapport au revenu du ménage, ce qui peut compromettre la capacité des enfants de grandir et de s'épanouir, et ce, même au sein d'un environnement favorable.

La Mesure relative au logement en Ontario représente le pourcentage de familles ayant des enfants de moins de 18 ans dont le revenu est inférieur à 40 p. 100 du revenu familial médian (MFR40) et qui consacrent plus de 40 p. 100 de leur revenu au logement.

Le pourcentage d'enfants âgés de moins de 18 ans qui vivent dans une famille dont le revenu est inférieur à 40 p. 100 de la MFR40 a diminué entre 2009 et 2010, passant de 5,0 p. 100 à 4,2 p. 100.

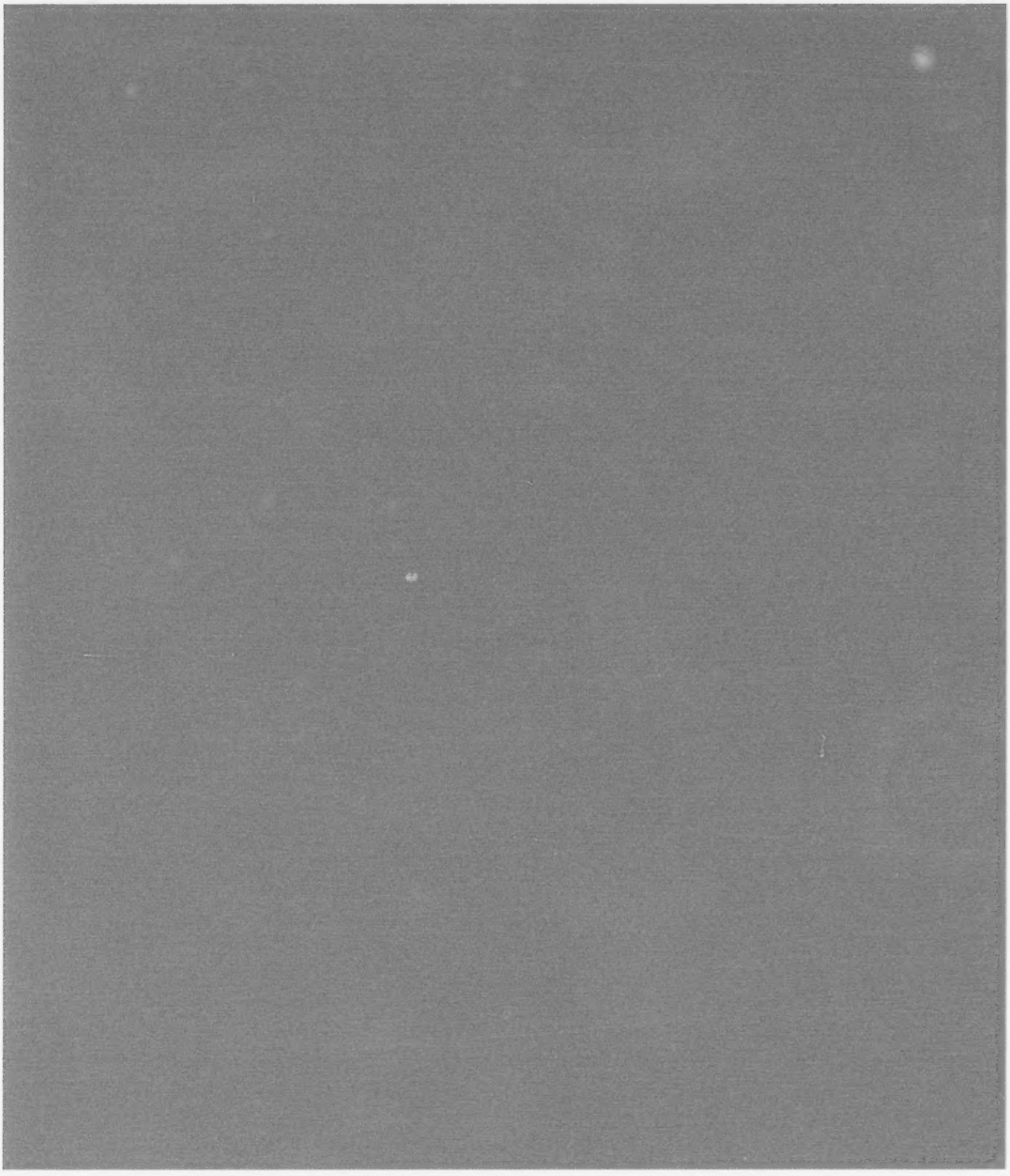

ontario.ca/romprelecycle

Ontario